



Bertrand MARTINOT

TRAVAILLER PLUS : POURQUOI ET COMMENT ?

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE

fondapol.org

Septembre 2026

FONDATION^{POUR}
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

fondapol.org

TRAVAILLER PLUS : POURQUOI ET COMMENT ?

Bertrand MARTINOT

La Fondapol est un think tank libéral, progressiste et européen.

Président : Nicolas Bazire

Vice-Président : Grégoire Chertok

Directeur général : Dominique Reynié

Président du Conseil scientifique et d'évaluation : Christophe de Voogd

FONDAPOL

Un think tank libéral, progressiste et européen

Née en 2004, la Fondapol s'inscrit dans une perspective libérale, progressiste et européenne. Par ses travaux, elle contribue à un débat pluraliste et documenté.

Reconnue d'utilité publique, la Fondation met gratuitement à la disposition de tous la totalité de ses travaux sur le site **fondapol.org**. De plus, sa plateforme **data.fondapol** permet à chacun de consulter l'ensemble des données collectées dans le cadre des enquêtes. Ses bases de données sont utilisables, dans le prolongement de la politique d'ouverture et de partage des données publiques voulue par le gouvernement. Enfin, lorsqu'il s'agit d'enquêtes internationales, les données sont proposées dans les différentes langues du questionnaire.

Sous l'appellation « **Anthropotechnie** », la Fondation dédie une partie de ses travaux aux territoires ouverts par l'amélioration humaine, le clonage reproductif, l'hybridation homme-machine, l'ingénierie génétique et les manipulations germinales.

La Fondapol est indépendante et n'est subventionnée par aucun parti politique. Ses ressources sont publiques et privées.

SOMMAIRE

POINTS CLÉS	9
INTRODUCTION	15
I. LES SALARIÉS FRANÇAIS TRAVAILLENT-ILS MOINS LONGTEMPS QUE LEURS VOISINS ?	17
1. La durée effective annuelle du travail est la bonne mesure du temps de travail	17
2. Au regard de la durée annuelle de travail des salariés, la France est dans une position atypique par rapport à ses principaux voisins européens, même si les écarts les plus importants se situent entre l'Union européenne et les États-Unis	20
3. Derrière les écarts de durée annuelle moyenne du temps de travail des salariés à temps plein se cachent de très fortes disparités entre catégories de salariés	24
II. QUEL SERAIT L'IMPACT ÉCONOMIQUE D'UNE HAUSSE DE LA DURÉE DU TRAVAIL DES SALARIÉS À TEMPS COMPLET ?	30
1. La question de la durée du travail des salariés à temps complet est une préoccupation économique tout à fait pertinente dans le contexte français	30
2. Un alignement de la durée du travail des salariés français à temps complet sur celle de leurs homologues allemands aurait un impact économique significatif sur la quantité de travail, comparable à celui qui résulterait de la convergence des taux d'emploi	31
III. COMMENT ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT DE LA DURÉE DU TRAVAIL DES SALARIÉS À TEMPS COMPLET ?	34
1. Identifier les blocages à la hausse du temps de travail	34
2. Neuf mesures pour accroître la durée annuelle du travail	40
3. Une simulation dans l'hypothèse où il y aurait convergence de la durée du travail des salariés français à temps complet avec celle de l'Allemagne	42
CONCLUSION	47

POINTS CLÉS

Le diagnostic

- La question du travail en France ne se réduit pas à la faiblesse du taux d'emploi. Deux leviers peuvent augmenter la quantité de travail : faire en sorte que davantage de personnes travaillent, et faciliter l'augmentation de la durée du travail de celles qui occupent déjà un emploi à temps complet. Les deux sont complémentaires ;
- Pour comparer les pays, la durée légale hebdomadaire, qui est de 35 heures en France et généralement davantage ailleurs, est un mauvais indicateur. Il faut considérer la durée annuelle effectivement travaillée, qui tient compte des heures supplémentaires, des congés, des RTT, des jours fériés et des absences ;
- Si l'on considère l'ensemble des personnes en emploi, les Français en emploi ne travaillent grosso modo pas moins que leurs voisins ; mais la situation change lorsque l'on considère les salariés à temps complet : la France figure alors parmi les pays européens où la durée annuelle effective est la plus faible ;
- Par rapport à l'Allemagne, un salarié français à temps complet travaille en moyenne 121 heures de moins par an, soit plus de trois semaines. L'écart atteint 159 heures dans le secteur public, 109 heures dans les services marchands et 79 heures dans l'industrie. L'essentiel de l'écart est dans les jours de congés de tous types, ou les RTT ;
- L'écart le plus important est cependant celui qui sépare l'Europe des États-Unis. Une étude, citée par Bertrand Martinot, estime que la quantité de travail par habitant en France est inférieure de 26 % à celle des États-Unis, dont 16,1 points imputables à une durée du travail plus faible des personnes en emploi.

Travailler plus aurait un effet économique significatif

- Aligner le taux d'emploi français sur celui de l'Allemagne, en le faisant passer de 69 % à 78 %, représenterait théoriquement 3,2 millions d'emplois supplémentaires, et environ 100 milliards d'euros de PIB supplémentaires à long terme (+3,2 %) ;

- Si le taux d'emploi français continuait d'augmenter au rythme moyen observé en France depuis 2010, il faudrait environ 25 ans pour atteindre le taux d'emploi allemand de 2024 ; si la France parvenait à progresser au rythme moyen observé en Allemagne depuis 2010, il faudrait 16 à 17 ans ;
- Augmenter la durée du travail des salariés à temps complet jusqu'au niveau allemand produirait un effet presque aussi important : +4,6 % de quantité de travail et, selon la simulation de l'étude, +81 milliards d'euros de PIB à court terme et +107 milliards à long terme (+3,6 %) ;
- Le gain serait également important pour les salariés. Une augmentation de 5 % du temps de travail rémunéré dans le secteur privé, soit environ 80 heures supplémentaires par an, procurerait un gain de pouvoir d'achat d'environ 6,8 % pour les ouvriers et les employés dans le scénario retenu par Bertrand Martinot dans son étude ;
- Pour un ouvrier effectuant déjà aujourd'hui des heures supplémentaires, le supplément total de rémunération pourrait atteindre environ 3 600 euros nets par an, soit presque l'équivalent d'un treizième et d'un quatorzième mois ;
- Les finances publiques en bénéficieraient également : dans la simulation, l'amélioration du solde public atteindrait 7,8 milliards d'euros à court terme et 29,4 milliards à long terme.

Le véritable obstacle est aujourd'hui le coût pour les entreprises du travail supplémentaire

- Les 35 heures ne constituent plus réellement une durée uniforme imposée aux entreprises. Les réformes successives ont permis l'annualisation du temps de travail, la négociation des majorations des heures supplémentaires, la monétisation des comptes épargne-temps ou encore le rachat de RTT. Les 35 heures sont aujourd'hui surtout un seuil de déclenchement des heures supplémentaires ;
- Pour les salariés, les incitations à effectuer des heures supplémentaires sont déjà fortes : leur rémunération bénéficie d'une réduction des cotisations sociales salariales et d'une exonération d'impôt sur le revenu, dans la limite de 7 500 euros par an ;
- Le principal frein se situe du côté des employeurs. Dans l'exemple d'une PME de 50 salariés, une heure supplémentaire peut coûter jusqu'à 40 % de plus qu'une heure normale au niveau du Smic. Le seuil des 35 heures est donc aujourd'hui principalement un seuil de coût.

Ne pas imposer un retour aux 39 heures, mais permettre de travailler davantage

- L'étude écarte un retour général aux 39 heures ou à un quelconque autre seuil, qui reviendrait à « faire les 35 heures à l'envers ». L'organisation du travail doit pouvoir varier de manière souple selon les entreprises, les secteurs et les métiers.

- Pour permettre aux salariés à temps complet de travailler davantage, l'étude formule 9 mesures concrètes, regroupées autour de 4 principes :

1) Donner plus de liberté et de souplesse dans la fixation du temps de travail : faire des 35 heures une norme supplétive, à laquelle un accord d'entreprise pourrait déroger ; supprimer le contingent annuel de 220 heures supplémentaires ; permettre, avec l'accord du salarié, le rachat de tout ou partie de la cinquième semaine de congés payés. Ce premier principe correspond aux propositions 1 à 3 de l'étude.

2) Donner davantage de latitude à l'employeur, tout en garantissant la rémunération du travail supplémentaire : créer des « jours supplémentaires » pour les salariés au forfait jours et permettre à l'employeur, en l'absence d'accord collectif, de fixer la majoration des heures supplémentaires, avec un minimum de 10 %. Ce sont les propositions 4 et 5.

3) Sécuriser et étendre le forfait jours : adapter la directive européenne sur le temps de travail pour mieux reconnaître le décompte en jours et permettre plus largement son utilisation pour les salariés autonomes non-cadres, notamment en télétravail. Ce sont les propositions 6 et 7.

4) Réduire fortement le coût du travail supplémentaire : maintenir pour les salariés les exonérations fiscales et sociales existantes et, pour les employeurs, remplacer les cotisations patronales sur les heures supplémentaires et les rachats de RTT par une cotisation unique de 10 % affectée au régime de retraite. Ce sont les propositions 8 et 9.

À retenir

- L'augmentation du taux d'emploi et l'augmentation de la durée du travail sont deux stratégies complémentaires et non pas concurrentes ;

- L'alignement de la durée du travail des salariés français à temps complet sur celle de leurs homologues allemands pourrait produire plus de 100 milliards d'euros de PIB supplémentaires à long terme et près de 30 milliards d'euros d'amélioration du solde public ;

- L'objectif n'est pas d'imposer à tous de travailler davantage, mais de supprimer les obstacles qui empêchent entreprises et salariés de le faire lorsqu'ils y trouvent un intérêt ;
- Enfin, travailler davantage ne remplace pas la nécessité absolue d'accroître la productivité. À long terme, le redressement économique passe aussi par la réindustrialisation, la R&D, l'éducation et la formation, une meilleure politique énergétique et la réforme de l'action publique. La conclusion de l'étude tient ainsi dans la formule : « travailler plus tout en travaillant mieux ».



Qui est qui de Ute Wältring

TRAVAILLER PLUS : POURQUOI ET COMMENT ?

Bertrand MARTINOT

Ancien élève de l'ENA, économiste et essayiste, expert associé à l'Institut Montaigne sur les questions sociales et ancien conseiller social à l'Élysée (2007-2008).

INTRODUCTION

La question du « travailler plus » revient de manière lancinante dans le débat public depuis la mise en place des 35 heures au tournant des années 2000. Des arguments économiques généraux (la nécessité d'accroître notre production de richesse et de redresser notre compétitivité) se mêlent à des arguments sur le pouvoir d'achat des salariés (première préoccupation des Français dans le champ économique et social dans toutes les études d'opinion). Le slogan sarkozyste de 2007 « travailler plus pour gagner plus » en a été l'expression politique la plus aboutie à ce jour.

L'état des finances publiques a donné une nouvelle tournure à ce débat au motif qu'une hausse de la quantité de travail permettrait, via un accroissement du PIB, d'augmenter les recettes publiques sans augmenter les taux de prélèvements obligatoires. Cette problématique avait été mise en avant par le Premier ministre François Bayrou à travers sa proposition de supprimer deux jours fériés pour justifier la création d'une nouvelle taxe sur les salaires drainant vers le budget de l'État la valeur ajoutée supplémentaire théoriquement dégagée.

En réalité, la question de l'insuffisance de la quantité de travail qui handicaperait la France par rapport à ses voisins revêt deux facettes séparables qui appellent des réponses distinctes de politique économique.

Il y a, d'un côté, la question de l'augmentation de la proportion de personnes en âge de travailler (conventionnellement les tranches d'âge 15-64 ans) qui occupent effectivement un emploi (le taux d'emploi). Elle appelle des réponses qui relèvent de politiques assez classiques en matière d'emploi et de retraites : incitation à la reprise d'emploi et facilitation de l'insertion professionnelle, apprentissage et cumul emploi-étude pour les jeunes ;

traitement des questions de pénibilité, meilleure gestion RH des seniors, cumul emploi-retraite et, surtout, révision à la hausse des paramètres du système de retraite déterminant l'âge effectif de départ à la retraite pour les salariés au-delà de 55 ans...

D'un autre côté, il y a la question de la durée du travail des 69 % de personnes en âge de travailler qui occupent déjà un emploi. Contrairement au sujet précédent, les politiques publiques n'ont pas de prise directe sur ce volet, dans la mesure où il interpelle directement le comportement micro-économique des employeurs, des salariés et de leurs représentants au niveau de chaque entreprise et de chaque branche professionnelle. Le droit du travail et les dispositifs fiscaux et sociaux décidés par l'État peuvent néanmoins créer un cadre plus ou moins favorable à l'accroissement ou à la baisse du temps de travail.

La première facette, celle de la hausse du taux d'emploi, est largement consensuelle parmi les économistes. Personne ne conteste que la France accuse un retard en la matière par rapport à la plupart de nos partenaires européens. Les effets sur le PIB et les finances publiques d'un redressement de ce taux ont déjà été largement expertisés. Du reste, de nombreuses réformes du marché du travail et des retraites, réalisées dans la plupart des pays de l'OCDE, y compris en France, montrent qu'une hausse du taux d'emploi est un objectif incontournable.

La seconde, celle de la durée du travail des personnes en emploi, est en revanche très débattue. Certains experts mettent en avant le fait que les travailleurs français, tous statuts confondus (salariés à temps plein, à temps partiel et travailleurs indépendants), ne travaillent pas moins que leurs homologues européens. D'autres font remarquer que la baisse de la durée du travail est un mouvement à long terme dont aucune politique en France ou ailleurs n'a réussi jusqu'ici à inverser le cours. Par conséquent, il serait peu pertinent de faire d'une hausse de la durée du travail un objectif de politique économique.

Dans la mesure où beaucoup a déjà été dit et écrit sur les moyens d'accroître le taux d'emploi, la présente note se concentre sur la durée du travail des personnes déjà en emploi, et plus particulièrement des salariés à temps complet. Elle commence par rappeler les faits et les enjeux de cette question. Elle explore et chiffre ensuite diverses pistes concrètes favorisant l'accroissement de la durée moyenne du travail des salariés dans notre pays.

I. LES SALARIÉS FRANÇAIS TRAVAILLENT-ILS MOINS LONGTEMPS QUE LEURS VOISINS ¹ ?

Avant d'envisager une quelconque action sur la durée du travail, il est indispensable d'avoir une appréciation correcte de la position de la France en la matière parmi les pays de niveau de développement comparable². Dès lors, il faut déjà s'accorder sur le choix des bons indicateurs.

1. La durée effective annuelle du travail est la bonne mesure du temps de travail

Nous pourrions nous épargner beaucoup de débats stériles si nous nous concentrons sur les données à la fois économiquement pertinentes et relativement comparables d'un pays à un autre. **Ces deux conditions imposent d'écarter plusieurs statistiques trop souvent utilisées et commentées dans le débat public.**

a) Les statistiques qui comparent les durées « légales » hebdomadaires du travail n'ont aucune utilité pratique

La plupart des pays européens prévoient une durée légale hebdomadaire maximale du travail de 40 heures avant le déclenchement des heures supplémentaires. Cette durée se combine à une seconde durée légale, maximale, qui ne doit pas être dépassée même après réalisation d'heures supplémentaires. De ce point de vue, la France se distingue nettement de tous ses voisins par la fixation d'une durée légale (35 heures) nettement plus faible.

Travailler plus : pourquoi et comment ?

1. Les analyses qui suivent se restreignent aux seuls salariés et excluent donc les travailleurs indépendants, dont le nombre s'est fortement accru ces dernières années, tout particulièrement en France. Ce choix ne signifie pas que leur impact sur l'économie devrait être négligé, mais que leur durée du travail n'est pas soumise au Code du travail, que la notion d'heures supplémentaires, de temps plein et de temps partiel ne s'applique pas et que les déterminants de cette durée sont très différents de ceux qui régissent le temps de travail des salariés qui sont soumis à un jeu complexe de règles législatives, de conventions collectives et de contrat de travail.

2. Il y a en effet un lien négatif robuste entre le PIB par tête et la durée du travail (voir Alexander Bick *et al.*, *Why are average hours worked lower in richer countries?*, NBER working paper series, décembre 2019) : plus le PIB par tête est élevé et plus la durée du travail des personnes en emploi est faible. Les comparaisons de durée du travail ne sont donc pertinentes qu'au sein de groupes de pays de niveaux de développement comparables.

	Durée légale maximale avant heures supplémentaires	Durée légale maximale après heures supplémentaires
Pays-Bas	Pas de durée légale	48h
Danemark	Pas de durée légale	48h
France	35h*	48h**
Belgique	38h	50h
Autriche	40h	60h
Allemagne, Espagne, Finlande, Italie, Luxembourg, Suède	40h	48h
Suisse	45h***	50h***

*Par exception, dans certains secteurs d'activité fixés par le Code du travail, le seuil de 35 heures déclenchant le décompte des heures supplémentaires est parfois de 39 heures (système dit « des horaires d'équivalence », qui concerne certains métiers notamment dans les transports routiers, le secteur hôtel-café-restaurants ou encore la sécurité).

** Possibilité d'obtenir une dérogation ponctuelle auprès de l'inspection du travail jusqu'à 60h.

***Avec des variations selon les cantons et les métiers.

Sources : Eurofound, Weekly working time, 2023 et Office fédéral de la statistique pour la Suisse.

Cette situation est sans doute dommageable en termes d'image (« la France, le pays des 35 heures »). Pour autant, il ne s'agit que de maxima, et tous les pays fixent en pratique des durées hebdomadaires inférieures à ces seuils légaux dans le cadre des conventions collectives de branches et d'entreprises. Pour aller plus loin dans l'analyse, il faut donc considérer les durées hebdomadaires stipulées dans celles-ci.

b) Les statistiques qui comparent les durées hebdomadaires du travail fixées par convention collective ne permettent pas d'établir des comparaisons robustes entre pays

Au vu des accords collectifs, notre pays apparaît de nouveau comme celui où les salariés à temps plein travaillent le moins.

	Durée
Autriche	38,5 h
Espagne	38,4 h
Belgique, Italie	38 h
Allemagne	37,7 h
Pays-Bas	37,3 h
Suède	37,2 h
Danemark	37 h
France	35,7 h

Source : Eurofound, 2023

Pourtant, ces statistiques ne permettent pas, elles non plus, de faire des comparaisons valables d'un pays à un autre, car elles n'intègrent ni la totalité des heures supplémentaires rémunérées - uniquement celles prévues

dans les conventions collectives -, ni a fortiori les heures supplémentaires non déclarées et non rémunérées³, ni la durée du travail des salariés qui n'ont pas de définition d'horaire hebdomadaire comme c'est le cas des cadres au forfait jours en France.

Enfin, si ces statistiques donnent une indication sur la durée du travail lors d'une semaine « normale », elles ne prennent en compte ni les jours de congés légaux et conventionnels, ni les congés maladie ou maternité, ni les jours fériés chômés, ni les jours de repos compensant certaines heures supplémentaires (jours de RTT en France). Autrement dit, elles ne permettent absolument pas de comparer le temps de travail effectif annuel des salariés à temps plein d'un pays à un autre. Or, c'est bien cette durée qui mesure la quantité de travail utile à la production de richesses durant une année donnée.

c) En définitive, la seule mesure pertinente du volume de travail comparable d'un pays à un autre est la durée effective annuelle travaillée par les travailleurs eux-mêmes.

Il convient de retenir, pour l'analyse des durées du travail, les statistiques publiées par Eurostat⁴, qui mesurent les durées effectives annuelles du travail telles qu'elles résultent des déclarations des travailleurs eux-mêmes lorsqu'ils sont interrogés lors des « enquêtes emplois » nationales harmonisées par Eurostat⁵. Le seul véritable inconvénient de ces statistiques est qu'elles ne permettent pas d'effectuer des comparaisons avec des pays hors de l'Union européenne.

Au niveau international, les seules publications régulières à notre disposition sont les statistiques produites par l'OCDE sur la base des comptes nationaux (donc des déclarations des entreprises, notamment des données fiscales qui incluent le paiement des heures supplémentaires rémunérées⁶). Ces statistiques nationales ne sont malheureusement pas comparables entre elles en niveau, mais permettent, pour un pays donné, de mesurer l'évolution de la durée du travail au cours du temps⁷.

3. Selon la Dares, un tiers des salariés du secteur privé déclarent réaliser des heures supplémentaires non déclarées (donc non rémunérées), voir Fouad Amar *Les heures supplémentaires rémunérées : quels salariés, quelles entreprises ?* n° 32, juin 2025.

4. Olivier Redoulès, *La durée effective du travail en France et en Europe en 2023 et la quantité de travail dans l'économie*, Rexecode, document de travail n° 92, décembre 2024, pour une discussion approfondie sur ce sujet.

5. Concrètement, les travailleurs ne sont pas interrogés directement sur leur durée annuelle de travail effective, qu'ils seraient généralement incapables d'estimer, mais sur la durée de travail de la semaine précédente où est réalisée l'enquête. Ce n'est que par une moyenne entre les dizaines de milliers de réponses que les instituts de statistiques font une estimation de la durée effective annuelle du travail.

6. En sont exclues notamment les heures non travaillées pour cause, entre autres, de jour férié, de congé annuel rémunéré, de maladie ou de maternité, de congé parental, de formation, de chômage technique ou économique, ainsi que les jours et heures de repos compensatoires.

7. L'OCDE avertit le lecteur que ses estimations « visent à effectuer des comparaisons de tendances dans le temps ; à cause de la disparité des sources et des méthodes de calcul, elles ne permettent pas de comparer les volumes moyens d'heures travaillées d'une année donnée ». Il est dommage que de nombreux commentateurs ne lisent pas ce document jusqu'au bout.

2. Au regard de la durée annuelle de travail des salariés, la France est dans une position atypique par rapport à ses principaux voisins européens, même si les écarts les plus importants se situent entre l'Union européenne et les États-Unis

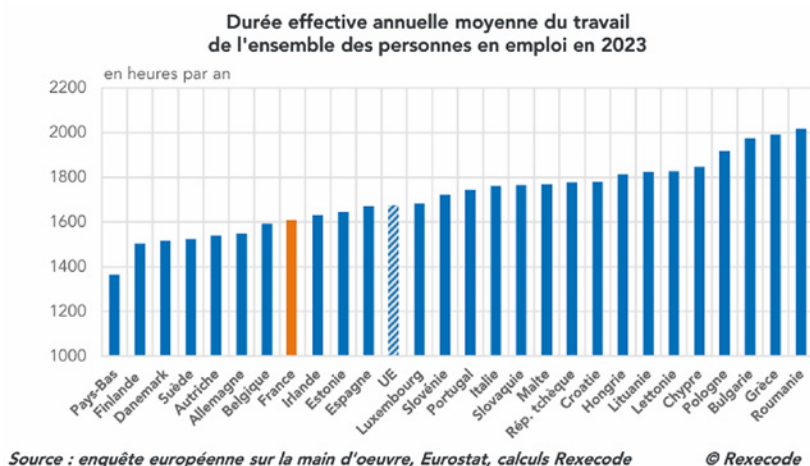
La France a connu depuis 1995, comme tous ses partenaires européens et de l'OCDE, une baisse sensible de la durée du travail par salarié (quel que soit leur statut, à temps plein ou à temps partiel). Dans les pays qui ont connu une baisse plus importante, on observe également un accroissement de la proportion des salariés employés à temps partiel (cas de l'Allemagne et de l'Autriche notamment). La France se distingue par le fait qu'elle a connu au cours des trente dernières années une diminution importante de la durée annuelle effective du travail des salariés, alors même que la proportion de temps partiel n'a pas progressé et a au contraire légèrement reculé.

	Évolution du temps de travail effectif annuel des salariés (1995-2024) en %	Évolution de la proportion de salariés à temps partiel sur la période 1995-2024 (variation de la proportion de salariés à temps partiel en points de %)
Allemagne	-10,5%	+8,4
Autriche	-12,2%	+11,3
Danemark	-1,2%	+2,6
Espagne	-6,9%	+5,9
États-Unis	-4,5%	-1,6
Finlande	-6,7%	+6,9
France	-6,1%	-1,9
Italie	-3,5%	+5,4
Nouvelle-Zélande	-1,1%	-3,8
Pays-Bas	-4,6%	+7,4
Royaume-Uni	-2,0%	-2,1
Suède	-1,7%	-6,1
Suisse	-11,4%	+1,0

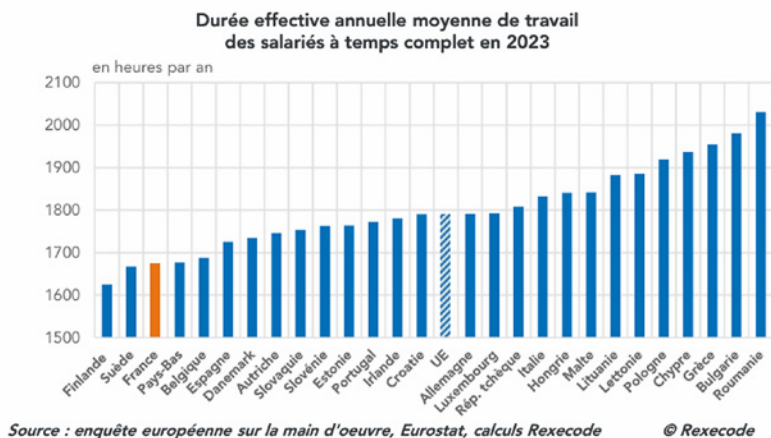
Source : OCDE

Si l'on cherche à faire des comparaisons, en niveau, sur la durée effective annuelle de travail des personnes en emploi entre pays européens tous statuts et secteurs d'activité confondus (secteurs marchands et non-marchands, temps partiel, temps complet, travail indépendant...), il faut recourir aux données d'Eurostat. De ce point de vue, la France se positionne certes au-dessous de la moyenne européenne à 27, mais sensiblement au-dessus des pays les plus comparables comme l'Allemagne, la Suède, la Belgique, le Danemark et les Pays-Bas selon une étude récente et rigoureuse de Rexecode⁸.

8. Olivier Redoulès, *op. cit.*



Cette position relativement favorable résulte toutefois uniquement de la faible proportion de salariés à temps partiel (17 % contre 22 % dans la moyenne européenne, 27 % en Allemagne et 50 % aux Pays-Bas) et d'une durée du travail des indépendants beaucoup plus élevée que la moyenne. En revanche, si l'on restreint l'analyse aux seuls salariés à temps plein (soit environ 70 % des travailleurs tous secteurs d'activité confondus, donc y compris le secteur public), la France apparaît comme le pays où les salariés travaillent le moins, juste devant la Finlande et la Suède. Par rapport à l'Allemagne, l'écart de durée effectivement travaillée est très important puisqu'il se monte à 121 heures, soit plus de 3 semaines de travail complètes. On remarque également que cet écart est plus marqué dans le secteur public (159 heures) que dans le secteur marchand (109 heures dans les services marchands et 79 heures dans l'industrie).



L'écart des durées du travail est bien plus grand entre les États-Unis et les pays européens qu'entre les pays européens.

Il n'existe malheureusement pas d'études récentes comparant de manière fiable la durée du travail annuelle de part et d'autre de l'Atlantique après harmonisation des données nationales. Une seule étude ⁹ datant de 2016 a toutefois tenté cet exercice. Reposant sur des données déjà anciennes (année 2007), elle retrouve les écarts entre pays européens en termes de durée du travail par personne calculés par Rexecode, mais elle les relativise par rapport aux écarts entre les pays européens dans leur ensemble et les États-Unis.

Plus précisément, cette étude démontre que si l'écart considérable entre les durées du travail par habitant aux États-Unis s'explique en partie par la démographie (une proportion de personnes en âge de travailler dans la population bien plus forte qu'en Europe), les écarts de temps de travail des personnes en emploi expliquent tout de même une partie importante de ces écarts.

9. Alexander Bick et al., *Hours worked in Europe and the US: New Data, New Answers*, IZA, n° 10179, août 2016. Ces données sont anciennes, mais la durée annuelle du travail ayant été assez stable dans la plupart des pays étudiés depuis le milieu des années 2000, les ordres de grandeur des écarts calculés dans cette étude sont donc sans doute encore valables.

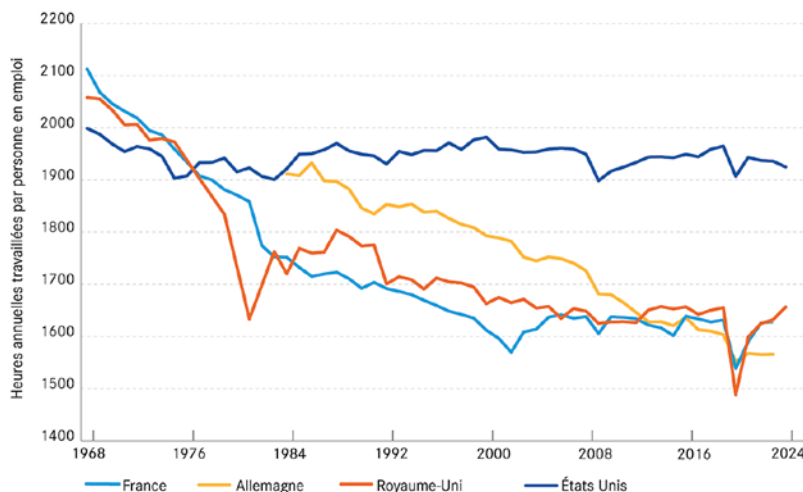
	Écart de quantité de travail par habitant par rapport aux États-Unis (en %)	Écart résultant de la durée du travail des personnes en emploi
Suisse	-4	-10,6
Royaume-Uni	-15,8	-13,9
Suède	-16,1	-17,9
Espagne	-19,1	-10,0
Pays-Bas	-20,8	-18,7
Allemagne	-22,6	-16,4
Belgique	-25,5	-11,8
France	-26	-16,1
Italie	-29,4	-13,3

Lecture : en France, la quantité de travail par habitant était de 26 % inférieure à celle des États-Unis en 2007. Sur ces 26 %, 16,1 points sont explicables par un déficit de travail des personnes en emploi, les autres facteurs explicatifs sont liés essentiellement à la démographie ou au taux d'emploi. Lorsque l'écart sur la durée du travail est supérieur à l'écart total (cas, par exemple, de la Suisse), c'est que les autres facteurs contribuent positivement à l'écart avec les États-Unis. Par exemple, dans le cas de la Suisse, le taux d'emploi est beaucoup plus élevé qu'aux États-Unis, ce qui contribue positivement à l'écart de temps de travail par habitant et compense en grande partie l'écart négatif de 10,6 points qui résulte d'une durée du travail plus faible des personnes en emploi.

Ce découplage entre les États-Unis et l'Europe en termes de volume annuel d'heures travaillées par personne en emploi, qui semble remonter à la fin des années 1970, est un phénomène de long terme qui a été confirmé récemment par une étude du Conseil d'analyse économique¹⁰. La question de la durée du travail interpelle donc non pas la France seule, mais l'ensemble des pays européens et explique vraisemblablement une partie du décrochage économique de l'Union européenne dans son ensemble par rapport aux États-Unis en termes de PIB par habitant.

10. Antoine Bozio et al., *Objectif Plein emploi : pourquoi et comment*, note du CAE, Focus n° 110, mars 2025.

Volume annuel d'heures travaillées par personne en emploi : le découplage États-Unis/Europe



Note : Moyenne du nombre d'heures annuelles travaillées, estimée sur l'ensemble des individus en emploi parmi les 16-74 ans.

Lecture : Dès lors qu'ils sont en emploi, les Allemands, les Britanniques et les Français travaillent à peu près le même nombre d'heures par an, autour de 1 600 heures. Les États-Unis se distinguent des pays européens avec plus de 1 900 heures travaillées par individu en emploi.

Sources : Enquêtes emploi (France, Royaume-Uni, Allemagne), enquête de population (États-Unis)

3. Derrière les écarts de durée annuelle moyenne du temps de travail des salariés à temps plein se cachent de très fortes disparités entre catégories de salariés

Les statistiques nationales et européennes mesurent, comme on l'a vu, les écarts de durée effective annuelle du travail des salariés dans les différents pays. Elles ne permettent pas néanmoins d'établir des comparaisons précises par catégories socio-professionnelles (cadres¹¹, professions intermédiaires, ouvriers, employés...). Elles ne permettent pas davantage de comparer de manière précise les nombres de jours non travaillés au titre des différentes catégories de congés (congés légaux, congés conventionnels, jours de repos compensant des heures supplémentaires, arrêts maladie¹², jours de formation, etc.).

11. Sachant que la notion de cadre est elle-même très variable d'un pays à un autre (en outre, en matière de temps de travail, la France distingue trois catégories de cadres inexistantes ailleurs : les cadres dirigeants, les cadres autonomes, éligibles au forfait-jours, et les cadres intégrés à l'équipe de travail, qui restent rémunérés sur une base horaire).

12. S'agissant des arrêts maladie, on sait mesurer leur augmentation brutale en France depuis 2019 (responsables d'environ 1 % de perte de temps de travail depuis la crise du COVID d'après certaines études), mais il est à peu près impossible de mesurer des écarts avec les autres pays en la matière, faute de données harmonisées. Tout au plus peut-on constater que les arrêts maladie ont fortement progressé aussi chez nos voisins depuis la crise du COVID, par exemple au Royaume-Uni et en Allemagne, ce qui a incité les gouvernements de ces pays à prendre des mesures de durcissement des conditions d'indemnisation.

Au-delà de ces difficultés statistiques, l'appréciation de la dimension « qualitative » du temps de travail apparaît encore plus difficile : la question de la durée du travail est en effet inséparable de celle relative à l'organisation du temps de travail. Autrement dit, **les liens économiques entre la durée du travail, la production et les salaires dépendent en grande partie de l'environnement réglementaire, social, fiscal, voire des usages propres à chaque pays.** Or, de nombreux paramètres interviennent en la matière :

- **la souplesse et le traitement fiscal et social des heures supplémentaires** : dans certains pays, les heures supplémentaires sont totalement à la main de l'employeur, dans d'autres, elles supposent un accord du salarié ou son inscription dans un accord collectif. Dans d'autres encore, il existe plusieurs catégories d'heures supplémentaires avec des seuils différents. Dans certains pays, leur taux de majoration est imposé par la loi, dans d'autres il existe des marges de souplesse au niveau des branches professionnelle ou des entreprises ;
- **la place plus ou moins grande laissée à la négociation collective** dans la fixation du temps de travail au-delà duquel se déclenchent les heures supplémentaires et dans la fixation des taux de majorations ;
- **la plus ou moins grande possibilité donnée aux entreprises d'annualiser le temps de travail par accords d'entreprise ou de branche**, possibilité qui vient modifier le lien entre durée du travail et production : ainsi, dans une grande entreprise, la production est sans doute plus forte si le temps de travail est de 1 607 heures par an (35 heures par semaine en moyenne) avec des fluctuations importantes épousant les contraintes économiques (des semaines à 38 heures compensées par des semaines à 32 heures, par exemple) que si une durée fixe de 36 heures hebdomadaires était imposée par la loi ;
- **les réglementations sectorielles** : dans le cas de la France, par exemple, un certain nombre de métiers sont au régime des « heures d'équivalences » (39 h = 35 h) compte tenu de leurs spécificités¹³ : dans ce cas, ce n'est qu'à partir de 39 heures que se déclenchent les heures supplémentaires ; les réglementations et les pratiques en matière d'horaires atypiques (travail de nuit, travail durant les jours fériés, travail le dimanche, exigence, ou non, de majorations au titre de ces jours) ;

13. Notamment dans les secteurs des transports à longue distance, du gardiennage, de la restauration, des services d'incendie et de secours, de l'hospitalisation privée, des casinos...

- la question du décompte du temps de travail en heures ou en jours : on sait que la France s'est engagée sur une voie originale et particulièrement pertinente pour une économie moderne en donnant la possibilité aux entreprises, par voie d'accord collectif, de pratiquer des forfaits en jour pour les salariés dits autonomes (soit environ la moitié des quelque 4 millions de cadres et environ 3 % des salariés non-cadres), ce qui permet de s'abstraire très largement des maxima horaires quotidiens et hebdomadaires.

Une comparaison sommaire des jours fériés en Europe et ses difficultés

La question du nombre de jours fériés fait l'objet de débats passionnés dans notre pays, avec une polarisation sur la question des « ponts » du mois de mai. Une rapide comparaison européenne montre qu'avec 11 jours fériés inscrits dans la loi (dont un seul – le 1^{er} mai – est obligatoirement chômé, à part certaines exceptions*), la France est dans la moyenne européenne. La principale exception française est que nous sommes le seul pays de la zone euro, avec le Luxembourg, à prévoir 3 jours fériés durant le seul mois de mai. En revanche, tous les pays sans exception font du 1^{er} mai et de l'Ascension des jours fériés. Dans les pays fédéraux, un ou deux jours régionaux s'ajoutent aux jours fériés légaux.

Aucune donnée n'est malheureusement disponible en comparaison européenne sur la proportion des salariés qui chôment effectivement durant ces jours fériés. Même au niveau national, elle est peu connue. En France, d'après les données publiées par le ministère du Travail, environ un quart des salariés travailleraient parfois les jours fériés, sans autre précision. Ce sujet est pourtant important pour comprendre l'impact des jours fériés sur la production : aux États-Unis, la loi prévoit également 11 jours fériés, mais, en pratique, les entreprises décident librement s'ils sont chômés ou pas.

* Dans le cas français, et contrairement à une idée reçue, le fait qu'un jour soit déclaré férié par la loi n'entraîne pas qu'il soit chômé, c'est même l'inverse. À l'exception du 1^{er} mai, les jours fériés sont en principe travaillés, sauf si des conventions collectives, des usages professionnels ou des décisions unilatérales de l'employeur prévoient qu'ils soient chômés. En pratique, la grande majorité des branches professionnelles et des entreprises prévoient que ces jours sont chômés. Quant à l'État, il contribue à faire de tous les jours fériés des jours chômés dans la plupart des secteurs d'activité, dans la mesure où les établissements scolaires et la plupart des services publics ferment à cette occasion.

En France, la disparité des situations est également considérable.

Selon les entreprises :

- les grandes entreprises ont moins d'appétence que les TPE/PME pour allonger la durée du travail, alors même que les surcoûts pour l'employeur ne sont pas significativement plus élevés¹⁴ : si 60 % des salariés à temps complet rémunérés sur une base horaire ont effectué en moyenne 135 heures supplémentaires en 2024 dans les entreprises entre 10 et 20 salariés, ils ne sont que 50 % dans ce cas et n'ont effectué en moyenne que 64 heures supplémentaires dans les entreprises de plus de 500 salariés ;
- les heures supplémentaires sont très concentrées sur quelques secteurs d'activité : construction, transports, hôtellerie-restaurant. À l'inverse, les heures supplémentaires sont moins fréquentes dans les banques et les assurances.

Selon les salariés payés sur une base horaire (soit environ 85 % des salariés à temps plein) :

- des amplitudes hebdomadaires sont très disparates, avec une proportion élevée de salariés qui déclarent travailler plus de 40 heures une semaine normalement travaillée, proportion qui n'a pas beaucoup diminué depuis la mise en place des 35 heures au début des années 2000 et, à l'autre extrémité, un très fort accroissement de la proportion de salariés déclarant travailler au plus 37 heures par semaine (passée de 18,4 % en 1995 à 48,1 % en 2018)¹⁵ ;
- des heures supplémentaires sont très concentrées sur les ouvriers et les employés. Le salarié typique bénéficiant d'heures supplémentaires est l'ouvrier ou l'employé qualifié d'âge médian gagnant entre 2 000 et 2 500 euros bruts par mois et travaillant dans une TPE ou une PME¹⁶. Autrement dit, les heures supplémentaires bénéficient très majoritairement à des salariés proches du salaire médian.

14. De ce point de vue, il est intéressant de remarquer que l'accroissement général de la durée du travail ne fait pas partie des demandes les plus pressantes de la part des dirigeants des grandes entreprises. Autant ils critiquent, à juste titre, la lourdeur des charges patronales pesant sur les salaires au-delà de la zone des allègements de charges, autant ils se sont généralement plutôt bien accommodés d'un passage aux 35 heures qui s'est accompagné d'un fort mouvement d'annualisation du temps de travail combiné à des allègements de charges puissants. Rappelons même que cette annualisation a permis également de supprimer de nombreuses heures supplémentaires qui préexistaient au passage aux 35 heures. Le ralentissement de la progression du pouvoir d'achat consécutif au passage aux 35 heures mériterait d'être étudié en détail.

15. *Quarante ans d'évolutions de la société française*, Insee, 2019.

16. Fouad Amar, juin 2025, *op. cit.*

S'agissant des cadres et des salariés dits « autonomes » (environ 15 % des salariés à temps plein), un dispositif juridique très original en matière de temps de travail a été mis en place en France à l'occasion des lois sur les 35 heures. Pour cette catégorie de salariés (56,6 % des cadres¹⁷, soit environ 2,5 millions de cadres du secteur privé¹⁸, et 3,1 % des non-cadres), cette formule permet, pour les entreprises qui ont conclu un accord collectif en ce sens (ou une convention de branche à défaut d'accord d'entreprise)¹⁹ à la fois une annualisation totale du temps de travail et un décompte de la durée du travail en jours et non pas en heures. Cette formule, à laquelle réfléchissent aujourd'hui plusieurs États européens, correspond bien aux conditions concrètes du travail de ces salariés et au modèle économique dans lequel ils s'inscrivent.

Il n'existe malheureusement aucune source statistique fiable permettant de mesurer le nombre effectif de jours de congés ou de repos (RTT) pris effectivement par les cadres au forfait. On peut toutefois remarquer que :

- de très nombreuses grandes entreprises fixent dans leurs accords collectifs des forfaits sensiblement inférieurs au plafond légal de 218 jours (le plus souvent entre 210 et 216 selon les conventions collectives). Ces chiffres qui apparaissent très faibles ne permettent pas de mesurer la durée effectivement travaillée car les pratiques sont très diverses d'une entreprise à l'autre : certaines imposent à leurs cadres de prendre les jours de repos auxquels ils ont droit tandis que dans d'autres, les cadres concernés travaillent souvent au-delà du plafond conventionnel et accumulent leurs jours de repos dans un compte épargne-temps qu'ils monétisent au moment où ils quittent l'entreprise. Au total, ils ont alors travaillé au-delà de leur forfait ;
- le nombre de jours effectivement travaillés pour les cadres s'est élevé en moyenne à 214 selon l'Insee en 2024²⁰, ce qui correspond à 38 jours de congés par an (soit l'équivalent de presque 8 semaines) tous motifs confondus hors jours fériés (congés légaux de 5 semaines, jours de repos, etc.).

Au total, il est certain que les cadres au forfait ont vu leur nombre de jours de congés fortement s'accroître avec le passage aux 35 heures, même s'il n'y a pas de preuve que leur durée effective annuelle décomptée en heures

17. Fouad Amar, *Qui sont les salariés au forfait en jours et comment leur travail s'organise-t-il ?*, Dares, n° 20, mai 2026.

18. Cette formule s'applique aussi dans la fonction publique aux agents de catégorie dite « A+ ».

19. Ces accords comportent *a minima* la définition des catégories de salariés concernés, le plafond des jours devant être travaillés dans l'année, plafond ne devant pas dépasser 218 jours et, éventuellement, les modalités de rachats possibles (contingents, taux de majoration...). Ces accords prévoient aussi les conditions dans lesquelles l'employeur contrôle que la « charge de travail » ne devienne pas excessive.

20. Insee, *Emploi, chômage et rémunération du travail*, édition juin 2025.

aurait diminué (leur durée hebdomadaire effective pour une semaine ordinaire était estimée par l'Insee à 44,1 heures²¹ contre 37,9 heures en moyenne pour les salariés à temps plein payés à l'heure). Il reste que ces moyennes ne rendent évidemment pas compte de l'extrême diversité des situations et **le manque de données statistiques sur ces sujets est particulièrement regrettable.**

Autrement dit, il est probable que, comme pour les non-cadres, le travail des cadres se soit intensifié au cours des vingt dernières années dans la foulée des 35 heures (davantage de jours chômés et une organisation du travail plus souple, mais en contrepartie une charge de travail plus concentrée sur les semaines ordinaires).

L'importance croissante de la question de l'organisation du temps de travail

La nouvelle réalité du travail au ^{xxi}e siècle, c'est que si la quantité de travail reste une variable centrale dans le processus de production au niveau national, la question de la définition de la durée du travail en termes d'horaires hebdomadaires ou journaliers par référence à la civilisation de l'usine devient de moins en moins pertinente au niveau micro-économique pour un nombre croissant de métiers. À l'inverse, les questions relatives à la charge de travail, à la flexibilité des horaires et, plus généralement, à l'organisation du temps de travail (au cours de la journée, de la semaine, avec des possibilités d'annualisation des horaires) deviennent de plus en plus prégnantes. Celles-ci ne peuvent naturellement pas être traitées de manière générale et indépendamment des questions liées au management, à l'état du dialogue social et à l'évolution des modèles économiques. De toute évidence, elles nécessitent des réponses au niveau micro-économique.

C'est pourquoi chaque pays tente de répondre à la question de la durée du travail en fonction de l'état actuel de son droit social et de ses propres problématiques économiques. Ainsi, ce n'est que récemment que l'Allemagne a ouvert le chantier de la durée du travail des salariés à temps complet à travers le projet, porté par la nouvelle coalition, de remise en cause du maximum de 8 heures de temps de travail quotidien et de l'introduction d'incitations fiscales et sociales à la réalisation d'heures supplémentaires sur le modèle français. De même, la Belgique a introduit récemment des incitations fiscales et sociales très fortes en faveur des heures supplémentaires en réaction aux estimations préoccupantes de la durée du travail dans ce pays et à la nécessité de relancer l'activité économique.

21. Insee, *ibid.*

II. QUEL SERAIT L'IMPACT ÉCONOMIQUE D'UNE HAUSSE DE LA DURÉE DU TRAVAIL DES SALARIÉS À TEMPS COMPLET ?

1. La question de la durée du travail des salariés à temps complet est une préoccupation économique tout à fait pertinente dans le contexte français

Comme on l'a vu, on peut considérer qu'il n'y a pas globalement de « déficit de travail » par rapport à nos principaux voisins européens si l'on retient comme critère la durée annuelle effective par personne en emploi (sans distinction entre temps partiels et temps complets), tandis que la faiblesse de notre taux d'emploi est, elle, nette et incontestable. C'est la raison pour laquelle certains économistes évacuent la question de la durée du travail et privilégient la question du taux d'emploi²².

Cette présentation est pourtant fallacieuse car elle revient à considérer que les emplois à temps partiel et à temps plein seraient substituables, qu'il serait possible de remplacer un temps plein par deux mi-temps, ce qui est faux. En outre, il n'y a pas de raison pour qu'il existe une sorte de « modèle social » particulier à la France dans lequel il y aurait un équilibre entre d'un côté, un volume important de salariés à temps plein qui travaillent moins qu'ailleurs et, d'un autre côté, peu de salariés à temps partiel.

Deux autres raisons, parfois mises en avant pour privilégier la hausse du taux d'emploi par rapport à la hausse du temps de travail des salariés, sont de nature plus politique. La première est la dimension plus « inclusive » de la hausse du taux d'emploi (qui revient à faire porter l'effort sur la remise au travail des personnes au chômage ou inactives plutôt que de favoriser un surcroît de travail pour ceux qui ont déjà un emploi). La deuxième est le constat objectif qu'aucun pays industrialisé n'a jusqu'ici inversé la tendance à la diminution de la durée annuelle du travail des salariés à temps complet pourtant amorcée dans les années 1960, alors que la quasi-totalité d'entre eux, sous la pression démographique, sont parvenus tant bien que mal à accroître leur taux d'emploi au cours des vingt dernières années.

Si la première raison est compréhensible (quoique non exempte de malthusianisme), la seconde l'est beaucoup moins. En réalité, les pays qui atteignent aujourd'hui des taux d'emploi très supérieurs à la France

22. Un exemple typique de cette présentation est celle qui est détaillée dans une note du Conseil d'analyse économique, qui conclut : « Le problème en France concerne le taux d'emploi [marge extensive] et non pas le nombre d'heures travaillées par actif en emploi [marge intensive]. La focalisation du débat sur des politiques qui s'attachent à la marge intensive du travail, du type réduction des jours de congé, de la dérégulation des heures de travail, de la défiscalisation des heures supplémentaires, semble donc peu pertinente. », Antoine Bozio et al., *Objectif « plein emploi » : pourquoi et comment ?*, CAE, Focus n°110, mars 2025.

sont des pays qui ont mis en place des politiques sociales très restrictives. Dans le cas de l'Allemagne par exemple, ce n'est qu'au prix de réformes drastiques de l'assurance chômage, de la création d'emplois à temps partiel et à protection sociale réduite (mini jobs) et d'un important recul de l'âge légal de départ en retraite que de tels résultats ont pu être obtenus. Il est douteux que de telles mesures soient très populaires en France.

En outre, le double contexte du vieillissement démographique et du ralentissement de la productivité vient changer la donne par rapport aux décennies antérieures. Ces évolutions conduisent à une moindre croissance des salaires tout au long de la vie professionnelle et à des perspectives d'alourdissement des charges pesant sur les actifs et les entreprises (que ce soit via l'impôt ou via les cotisations sociales). Dès lors, la question d'une hausse raisonnable de la durée du travail des salariés à temps plein devient tout à fait légitime. Plus exactement, elle est l'un des leviers (avec l'accroissement du taux d'emploi et du redressement de la productivité horaire) sur lequel il est nécessaire d'agir.

2. Un alignement de la durée du travail des salariés français à temps complet sur celle de leurs homologues allemands aurait un impact économique significatif sur la quantité de travail, comparable à celui qui résulterait de la convergence des taux d'emploi

L'impact d'un alignement du taux d'emploi sur celui de l'Allemagne (l'un des pays les plus performants de l'Union européenne en la matière), soit un passage de 69 % à 78 % (données fin 2024) serait évidemment massif, puisqu'il aboutirait à une hausse de près de 3,2 millions d'emplois supplémentaires.

Toutefois, en termes d'impact sur le nombre effectif d'heures travaillées, l'effet serait beaucoup plus faible. En effet, il faut, par réalisme, considérer que les nouveaux emplois créés, essentiellement au bénéfice des jeunes et des seniors, seraient essentiellement à temps partiel. En outre, ils seraient de niveau de qualification plus faibles que la moyenne de l'économie et auraient une productivité horaire inférieure. Une note récente de la direction générale du Trésor qui prend en compte ces deux effets aboutit aux résultats suivants²³ :

23. Juliette Ducoulombier, *Quels seraient les effets sur les finances sociales d'un alignement du taux d'emploi français sur celui de l'Allemagne ?*, DG Trésor, août 2024.

Impact sur la quantité de travail	+5,3 %*
Impact sur le PIB à long terme	100 Mds euros (soit +3,2 %) *
Impact sur les comptes de la protection sociale	20 Mds euros*
Impact sur le solde des finances publiques dans leur ensemble	Environ 44 Mds euros**

Sources : * DG Trésor, 2024.

** Calcul de l'auteur sur la base d'un taux de prélèvements obligatoires moyen de 44 % du PIB

En outre, ces effets ne se matérialiseraient qu'à long terme. En effet, un rapide examen de la rapidité de la hausse des taux d'emploi sur la période 2010-2024 chez nos principaux voisins montre que ce mouvement est généralement lent, malgré des politiques économiques et sociales souvent plus « volontaristes » qu'en France. Par exemple, en suivant le rythme moyen de hausse constaté en France depuis 2010, une durée de 25 ans serait nécessaire pour parvenir au taux d'emploi allemand de 2024. Si la France accélérât le rythme de ses réformes (notamment en matière de retraites) et parvenait à s'aligner sur le rythme de progression allemand, la durée nécessaire pour atteindre ce même objectif serait encore de 16 ou 17 ans. Autrement dit, il serait illusoire de miser sur une sorte de « choc de taux d'emploi » pour redresser notre économie à court terme.

	Accroissement du taux d'emploi entre 2010 et 2024 (nombre de points de %)	Nombre de points de % par an
Allemagne	+ 7,1	+ 0,5
Autriche	+ 3,3	+ 0,2
Belgique	+ 4,7	+ 0,3
Danemark	+ 5,4	+ 0,4
Espagne	+ 7,3	+ 0,5
Finlande	+ 5,5	+ 0,4
France	+ 4,6	+ 0,3
Grèce	+ 4,5	+ 0,3
Italie	+ 5,9	+ 0,4
Pays-Bas	+ 6,8	+ 0,5
Suède	+ 4,9	+ 0,4
Zone euro à 20	+ 6,8	+ 0,5

Source : OCDE

S'agissant de l'impact de l'alignement de la durée de travail des salariés à temps plein sur celle de leurs homologues allemands, nous sommes partis des écarts de temps de travail calculés par Eurostat et retraités par Rexecode :

	France	Allemagne	Écart Allemagne France en heures	Écart Allemagne France en %
Secteur marchand	1 692	1 793	+ 101	+ 6 %
Secteur non marchand	1 597	1 756	+ 159	+ 10 %
Moyenne de l'économie	1 673	1 790	+121	+7 %

Sources : Rexecode (2024) et calculs de l'auteur, sur la base des statistiques Eurostat (enquête sur la main d'œuvre 2024)

Cette simulation a été réalisée sur la base d'un alignement des durées du travail des salariés français sur celles de leurs homologues allemands, ce qui revient à :

- Une hausse de 6 % de la durée annuelle effective du travail des salariés français à temps plein du secteur marchand ;
- Une hausse de 10 % de la durée moyenne du travail des salariés à temps plein du secteur non-marchand. Pour atteindre cette cible, on suppose une hausse de 6 % rémunérée avec une majoration de 15 %²⁴ et une hausse de 4 % non rémunérée obtenue d'une part, par un recalage sur la durée théorique minimale de 1 607 heures par an (l'équivalent annuel des 35 heures) pour tous les agents publics travaillant moins et d'autre part, par une diminution de l'absentéisme, particulièrement élevé dans le secteur public.

À court terme, on subodore que le stock de capital des entreprises ne s'ajustera pas en conséquence. À long terme, suivant un modèle de croissance néoclassique standard, ce stock s'ajustera à la hausse (les entreprises investissant) et le PIB marchand s'élèvera dans les mêmes proportions que la quantité de travail dans les secteurs marchands :

Impacts macroéconomiques
(les montants exprimés en euros le sont sur le taux de 2025)

	Alignement de la durée du travail des salariés à temps plein en Allemagne à taux d'emploi donné	Rappel : alignement du taux d'emploi français par rapport au niveau de l'Allemagne
Impact sur la quantité de travail	+4,6 %	+5,3 %
Impact sur le PIB à court terme	81 Mds euros (soit +2,7 %)	n.d
Impact sur le PIB à long terme	107 Mds euros (soit +3,6 %)	100 Mds euros (soit +3,2 %)
Impact sur le solde des finances publiques	Dépend du traitement fiscal et social appliqué à la rémunération du travail supplémentaire	Environ 44 Mds euros

24. Contre 25 % aujourd'hui.

On voit que les ordres de grandeur de l'une et de l'autre manière d'accroître la quantité de travail dans l'économie sont comparables. **C'est pourquoi, dans le contexte économique et démographique qui est le nôtre, les politiques publiques devraient viser tout à la fois à accroître le volume d'emplois et la durée moyenne travaillée des emplois à temps complet.**

III. COMMENT ENCOURAGER L'ACCROISSEMENT DE LA DURÉE DU TRAVAIL DES SALARIÉS À TEMPS COMPLET ?

1. Identifier les blocages à la hausse du temps de travail

Pour que la hausse du temps de travail soit à la fois politiquement acceptable et économiquement possible, il faut que les deux parties au contrat (les salariés et leurs employeurs) y aient intérêt d'une part, et que l'allongement de la durée soit juridiquement possible d'autre part. Dès lors, la tâche de l'État doit être de supprimer les freins qui subsistent à l'allongement des durées de travail en laissant les acteurs économiques s'adapter librement à la très grande hétérogénéité des situations concrètes. Encore faut-il correctement analyser ces freins.

Du côté des salariés, la question du pouvoir d'achat suscite une forte aspiration à des formules de type « travailler plus pour gagner plus », ce dont témoigne également leur insatisfaction quant à leur niveau de rémunération, tout particulièrement pour les salariés situés à des niveaux de rémunération modestes.

Pour autant, l'appétence des salariés pour travailler davantage est mal mesurée dans les enquêtes d'opinion, car les questions sont posées de manières très diverses (selon les cas, on met explicitement (ou non) en balance la contrepartie consistant en une rémunération supplémentaire). Dans une étude réalisée par Verian en 2022 sur un échantillon de plus de 4 000 salariés à temps plein *Les Français au travail : dépasser les idées reçues*²⁵, à la question « Seriez-vous prêts à travailler davantage pour gagner plus », 32 % des salariés interrogés répondaient de manière positive (33 % pour les salariés gagnant entre 1 500 et 3 000 euros nets par mois). Dans un sondage plus récent, réalisé dans un contexte marqué par les difficultés de pouvoir d'achat et de hausse des prix des carburants, à la question « Personnellement, que préféreriez-vous entre gagner plus

25. Bertrand Martinot et Lisa Darbois, *Les Français au travail : dépasser les idées reçues*, étude réalisée pour l'institut Montaigne, février 2023.

d'argent et avoir moins de temps libre, ou gagner moins d'argent mais avoir plus de temps libre ? », 61 % des salariés ont choisi la seconde option²⁶.

En ce qui concerne les jeunes, on constate également que la question des rémunérations est une priorité. Il n'y pas, dans cette population, de revendications de baisse de la durée du travail ou de fuite devant le travail, mais plutôt d'une recherche d'indépendance (« se mettre à son compte ») et de plus grande flexibilité dans l'organisation du travail dans un contexte où le salariat est pour eux un statut moins attractif qu'autrefois²⁷.

Plus généralement, il faut noter que la durée du travail n'influe ni sur la satisfaction au travail, ni sur la santé psychique ou physique, ni sur le sentiment de la charge de travail excessive. En réalité, toutes les études statistiques montrent que le facteur clé de la souffrance au travail aujourd'hui n'est pas tant la durée du travail que le couple délétère intensité (ou stress au travail) / autonomie insuffisante. Autrement dit, on peut être en situation de *burn out* à 35 heures dans un contexte d'un mauvais management et se sentir parfaitement à l'aise en travaillant 40 heures dans un environnement favorable²⁸.

Au regard de la grande popularité des heures supplémentaires, que confirment tous les DRH, il ne faut pas s'étonner de la réussite du slogan sarkozien « travailler plus pour gagner plus », qui s'est traduit par d'importantes réductions de cotisation sociales salariales et d'exonération à l'IR sur ces rémunérations²⁹. La remise en cause de cette mesure par le président en exercice François Hollande n'en a été que plus lourde. **Le rétablissement de ce dispositif au début du premier quinquennat Macron fait qu'aujourd'hui l'incitation à faire des heures supplémentaires est déjà très forte du côté des salariés et le gain net de pouvoir d'achat très substantiel pour les 53 % des salariés à temps plein du secteur privé rémunérés sur une base horaire (soit 8,8 millions de personnes, majoritairement dans des PME et TPE de moins de 250 salariés)³⁰. Ainsi, sur la base des statistiques récentes de la Dares³¹, chacun de ces salariés,**

26. *Enquête sur la juste rémunération – Regards croisés : salariés et entreprises*, sondage réalisé par l'Ifop pour la Fondation Travailler Autrement, juin 2026. Dans le détail, on notera que cette proportion s'établit à 63 % pour les ouvriers, 69 % pour les professions intermédiaires et 51 % pour les cadres. À noter que cette proportion était de 39 % en 2022 dans une enquête de l'Ifop posant la même question.

27. Voir par exemple, le rapport de l'institut Montaigne, Yann Algan, Olivier Galland et Marc Lazar, *Les jeunes et le travail : aspirations et désillusions des 16-30 ans* (avril 2025), qui met en évidence leur forte aspiration à l'entrepreneuriat.

28. Bertrand Martinot et Franck Morel, *Le travail est la solution - Réconcilier les Français avec le travail*, Hermann, juin 2025, pour un exposé approfondi de cette problématique.

29. Suppression des cotisations sociales retraite [11,65 % du salaire brut] sans diminuer les droits à pension et exonération à l'IR jusqu'à 7 500 euros du revenu supplémentaire tiré de la réalisation d'heures supplémentaires.

30. Fouad Amar, juin 2025, *op. cit.*

31. *Ibid.*

en moyenne rémunéré 1 605 euros nets après IR³² aurait bénéficié, grâce aux heures supplémentaires, d'un surcroît de rémunération de l'ordre de 1 710 euros nets sans IR, soit plus que l'équivalent d'un 13^{ème} mois.

Du côté des employeurs en revanche, les incitations économiques ne sont clairement pas au rendez-vous, ce qui est problématique puisque c'est l'employeur qui décide de la réalisation d'heures supplémentaires³³. Ainsi, une étude économétrique a estimé que la mesure Sarkozy de détaxation de ces rémunérations pour les salariés n'avait eu quasiment aucun impact sur le volume d'heures supplémentaires effectivement réalisées et n'avait fait qu'accroître le pouvoir d'achat des salariés qui en effectuaient déjà avant ces mesures³⁴.

Ce résultat s'explique par le fait que le coût d'une heure de travail supplémentaire pour l'employeur apparaît particulièrement décourageant, dans la mesure où il ne bénéficie que d'une exonération forfaitaire spécifique extrêmement faible sur les charges patronales (1,5 euro par heure supplémentaire pour les entreprises de moins de 20 salariés, 0,5 euro pour les entreprises de 20 salariés et plus). S'agissant du rachat de jours pour les cadres au forfait, la réduction de cotisation applicable n'est égale qu'à 10,5 euros ou 3,5 euros par jour selon la taille de l'entreprise³⁵.

En réalité, surtout au niveau des bas salaires, l'employeur est doublement pénalisé, à la fois par la majoration salariale de 25 % et par l'effet de la dégressivité des allègements de charges sur les bas salaires : en effet, la réalisation d'une heure supplémentaire (donc majorée) venant accroître le salaire horaire moyen servant de base au calcul des allègements de charges, l'employeur voit les charges patronales pesant sur les 35 premières heures légèrement majorées lorsqu'il rémunère des heures supplémentaires.

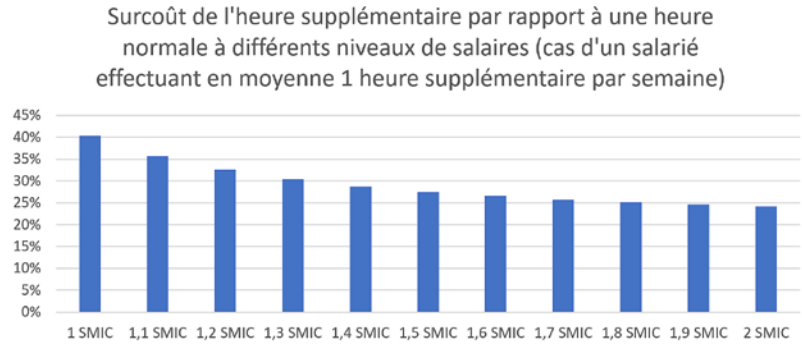
32. Sous l'hypothèse d'un taux moyen d'IR de 5 % dans cette tranche de revenus.

33. Rappelons qu'en droit du travail, le refus par le salarié d'effectuer les heures supplémentaires demandées par l'employeur est un motif légitime de licenciement.

34. Pierre Cahuc et Stéphane Carcillo, *La défiscalisation des heures supplémentaires : les enseignements de l'expérience française*, note n°1 de l'Institut des Politiques Publiques, mars 2012.

35. Le cadre est supposé travailler 7 heures dans la journée.

La situation actuelle peut être résumée comme ci-dessous, exemple pour une PME de 50 salariés :



Lecture : calculs de l'auteur tenant compte du mode de calcul des allègements de charges en vigueur au 1^{er} janvier 2026 (SMIC horaire au 1^{er} janvier 2026 : 12,02 euros). Le coût du travail de l'heure normale intègre la rémunération de congés payés (soit un surcoût de 10 %). Le coût de l'heure supplémentaire prend en compte la réduction forfaitaire de 0,5 euro par heure dont bénéficient les entreprises dont l'effectif est d'au moins 20 salariés.

On constate que le surcoût maximum pour l'employeur se situe au niveau du SMIC (où il est de 40 %), puis décroît en fonction du salaire en raison du profil des allègements de charges. Au-delà de 1,6 à 1,7 Smic (soit entre 2 900 et 3 000 euros par mois), leur effet devient extrêmement faible et le surcoût s'explique alors pour l'essentiel par les 25 % de majoration.

Ce schéma résume assez bien la problématique économique actuelle des « 35 heures ». Si la loi permet désormais d'effectuer un grand nombre d'heures supplémentaires, il subsiste un effet de seuil considérable à 35 heures (1 607 heures annuelles si la durée du travail est annualisée) au-delà duquel le coût marginal du travail est prohibitif. Or, sauf à vouloir pénaliser les heures supplémentaires, il n'y a aucune justification économique à ce qu'une 36^e heure coûte 30 % ou 40 % plus cher que la 35^e pour l'employeur.

La plupart des verrous réglementaires à la hausse du temps de travail ont déjà sauté, mais quelques contraintes excessives subsistent.

Contrairement à une idée assez répandue, de multiples dispositions législatives sont intervenues depuis 2005 pour assouplir la plupart des rigidités qui avaient été posées intentionnellement par les « lois Aubry »³⁶.

36. Bertrand Martinot, *Le travail est la solution. Réconcilier les Français avec le travail*, Hermann, 2025, pour un exposé de la genèse des 35 heures et de la longue liste des mesures d'assouplissement prises au cours des années suivantes pour permettre aux entreprises de les « contourner ».

Citons les principaux verrous qui ont sauté au cours des vingt dernières années :

- la possibilité de négocier, par accord collectif, une diminution du taux de majoration des heures supplémentaires en-dessous de la norme légale de 25 %, avec un plancher à 10 % ;
- le relèvement à 220 heures (soit l'équivalent d'un retour à 39 heures) du contingent d'heures supplémentaires à la main de l'employeur³⁷ ;
- la possibilité de monétiser les comptes épargne-temps, très utile notamment pour les cadres au forfait ;
- l'assouplissement des règles de la négociation collective dans l'entreprise (facilitation du recours au référendum et négociation avec le CSE), qui touchent particulièrement les questions liées au temps de travail dans les TPE/PME ;
- la possibilité de racheter des jours pour les cadres au forfait (avec leur accord écrit), y compris au-delà du seuil de 218 jours ;
- la possibilité de négocier toutes les flexibilités offertes par la loi en matière de temps de travail par voie d'accord d'entreprise, accord qui peut déroger (y compris dans un sens moins favorable au salarié) à la convention collective de branche depuis la loi El Khomri (avril 2016)³⁸.

De ce fait, les 35 heures (ou les 1 607 heures en cas d'annualisation du temps de travail), bien qu'elles soient devenues une sorte de norme sociale de référence, ne constituent plus du tout la norme effective du temps de travail en France, mais uniquement le seuil incontournable de déclenchement des heures supplémentaires. Autrement dit, s'agissant des salariés payés sur une base horaire, la question du coût du travail pour l'employeur est aujourd'hui beaucoup plus prégnante que celle des verrous réglementaires.

Pour autant, un certain nombre de verrous et de complexités juridiques subsistent. Le droit du travail français continue d'encadrer les négociations collectives et la liberté de choix des entreprises sur ce thème de manière beaucoup plus stricte que chez nos voisins et va très au-delà du socle juridique commun prévu par le droit européen. Il en va ainsi tout particulièrement du cas des cadres au forfait dans la mesure où celui-ci (fixé par convention collective dans la limite de 218 jours, correspondant

37. Des dépassements de ce contingent sont possibles, mais uniquement en cas d'accord collectif.

38. Par un renversement de la « hiérarchie des normes », c'est donc l'accord d'entreprise qui s'impose à la convention de branche. Par exemple, un accord d'entreprise peut fixer la majoration pour heures supplémentaires à 15 % nonobstant un accord de branche qui la fixe à 25 %.

à 10 jours de repos en plus des congés payés légaux) est un plafond qui s'impose à l'employeur : en effet, le rachat d'un jour de congé pour porter la durée du travail au-delà suppose l'accord exprès du salarié.

En réalité, les derniers verrous juridiques à l'accroissement du temps de travail des cadres au forfait pourraient bien, à l'avenir, être de plus en plus posés par le juge à travers sa jurisprudence sur la « charge de travail », inspirée de la directive européenne sur le temps de travail et de son interprétation créative par la Cour de justice de l'Union européenne. Ainsi, de nombreux jugements freinent le développement pourtant souhaitable du temps de travail au forfait.

Cette évolution profonde s'inscrit dans un cadre plus général où la notion même d'heure de travail, voire parfois de la séparation entre temps de travail et temps de « non-travail » tend à s'estomper dans de nombreux métiers. La jurisprudence interroge de plus en plus la « charge de travail » et ne se contente plus de sanctionner le franchissement des horaires maxima légaux ou le non-paiement d'heures supplémentaires. La difficulté résulte bien entendu du fait que si le nombre d'heures de travail est une donnée objective, la notion de charge de travail l'est beaucoup moins puisqu'elle mélange des critères de quantité (durée du travail) et d'intensité (conditions de travail, niveau de stress, fréquence des sollicitations, possibilité ou non de déconnecter, etc.).

Dans la mesure où un nombre croissant de pathologies liées au travail est aujourd'hui davantage lié à l'intensité et aux mauvaises organisations qu'à la durée du travail lui-même, cette évolution du droit est assez logique. Mais il résulte naturellement de ce bouleversement une insécurité juridique toute particulière lorsque le travail n'est plus décompté à l'heure mais à la journée (avec la possibilité de dépasser la limite maximale des 48 heures par semaine). C'est sur cette base qu'ont été annulés plusieurs accords de branche organisant les forfaits jours : la Cour de cassation considérait que ces accords, pourtant signés par des syndicats majoritaires, n'assuraient pas un contrôle effectif de la charge de travail des cadres concernés³⁹.

Comme il arrive souvent en France, c'est paradoxalement pour éviter de laisser une trop grande marge d'interprétation au juge que le législateur est intervenu pour imposer aux entreprises de nouvelles obligations concernant le contrôle effectif de la charge de travail. Malgré ces précautions, force est de constater que **le régime des forfaits jours reste juridiquement fragile devant les juridictions, notamment européennes, ce qui entrave son développement.**

39. Bertrand Martinot, *Le travail est la solution*, op. cit., pour une analyse plus approfondie.

2. Neuf mesures pour accroître la durée annuelle du travail

Les solutions permettant d'accroître la durée du travail de salariés à temps plein devraient respecter plusieurs principes simples aboutissant à neuf préconisations⁴⁰ :

Principe n°1 : Préférer la liberté et la souplesse à la contrainte. En effet, il serait absurde, par exemple, d'imposer un « retour à 39 heures »⁴¹, ce qui reviendrait à « faire les 35 heures à l'envers », sans respecter la diversité des entreprises et leurs modèles économiques. Les entreprises ont autant besoin de flexibilité dans leur organisation que d'augmenter le temps de travail, et ce, afin de pouvoir s'adapter au mieux aux fluctuations de l'activité : comme l'a montré l'exemple des grandes entreprises, « 35 heures flexibles » valent souvent mieux que « 39 heures imposées ».

Proposition 1 : Supprimer les 35 heures en en faisant une norme supplétive pour le déclenchement des majorations pour les heures supplémentaire et/ou le rachat des jours de RTT. Par accord d'entreprise, il deviendrait possible de fixer un seuil plus élevé, la norme de 35 heures s'appliquant à défaut d'accord. C'est également cet accord qui déterminerait le taux de majoration des heures supplémentaires réalisées au-delà de ce seuil. Par exemple, un accord collectif pourrait stipuler que seules les heures réalisées au-delà de 37 heures hebdomadaires (ou 1 700 heures en cas d'annualisation) sont majorées, la 36^e heure devenant une heure « normale ». En revanche, pour des raisons d'égalité de traitement, les avantages fiscaux et sociaux relatifs aux heures supplémentaires se déclencheraient – comme c'est le cas aujourd'hui – dès le dépassement des 35 heures (ou des 1 607 heures annuelles en cas d'annualisation du temps de travail), même si l'accord d'entreprise prévoit un seuil supérieur à 35 heures.

Proposition 2 : Supprimer le contingent annuel d'heures supplémentaires de 220 heures⁴², la seule contrainte à la réalisation des heures supplémentaires devant être la norme maximale de 48 heures hebdomadaires fixée par la directive européenne sur le temps de travail.

Proposition 3 : Donner la possibilité de racheter tout ou partie des 5 jours correspondant à la 5^e semaine de congés payés légaux sous réserve de l'accord du salarié, comme cela a été possible à titre exceptionnel durant la crise du Covid.

40. La plupart d'entre elles sont détaillées dans *Le travail est la solution*, ibid.

41. D'ailleurs, pourquoi 39 heures et pas 38,75 ou 41,5... ?

42. Cette limite concerne plus de 10 % des salariés effectuant des heures supplémentaires selon la Dares. En cas de dépassement (possible par voie d'accord collectif), elles doivent obligatoirement donner lieu à une compensation sous forme de repos majoré de 50 % (par exemple 7 heures de dépassement, soit l'équivalent d'une journée de travail, doivent être compensées par une journée et demie de repos supplémentaire).

Principe n°2 : Donner davantage de marge de manœuvre à l'employeur, tout en s'assurant que, dans tous les cas, le travail supplémentaire aboutit bien à une hausse de rémunération.

Proposition 4 : En ce qui concerne les salariés au forfait, il est proposé d'introduire dans notre droit positif la notion de « jours supplémentaires », par analogie avec les heures supplémentaires. Comme dans le cas des heures supplémentaires, l'employeur pourrait décider la réalisation de jours de travail au-delà du seuil déterminé par l'accord collectif instituant les forfaits jours (ou, à défaut, du plafond de 218 jours) sans devoir, comme aujourd'hui, recueillir l'accord du salarié. Cette hausse du nombre de jours travaillés serait possible dans la limite de 235 jours (correspondant à 5 semaines de congés payés). En-deçà de 218 jours, une majoration ne serait due pour ces « jours supplémentaires » que si elle est prévue par l'accord collectif. Au-delà de 218 jours, cette majoration serait obligatoire mais pourrait être fixée unilatéralement par l'employeur, à défaut d'accord collectif, à un taux minimum de 10 %. De cette manière, ni les seuils fixés par les accords collectifs ni le seuil légal de 218 jours ne seraient plus comme aujourd'hui des plafonds indépassables en l'absence d'accord du salarié.

Proposition 5 : En ce qui concerne les salariés rémunérés sur une base horaire, la loi pourrait donner à l'employeur, à défaut d'accord collectif, la possibilité de fixer lui-même le taux de majoration pour l'accomplissement des heures supplémentaires ou le rachat des jours de RTT ou des jours de congés en cas de dépassement des 35 heures (ou 1 607 heures annuelles), sans toutefois descendre en-deçà de 10 %.

Principe n°3 : Sécuriser l'existence des forfaits jours et faciliter leur extension à des salariés autonomes, mais non cadres⁴³.

Proposition 6 : Renégocier la directive européenne de 1993 (amendée en 2003) sur le temps de travail pour l'adapter enfin aux conditions de travail du XXI^e siècle, qui ne sont plus celles de la civilisation de l'usine. Il s'agirait d'une part, d'y inscrire explicitement la modalité de décompte du temps de travail en jours et d'autre part, d'encadrer la jurisprudence très créative des juridictions nationales et européennes en matière de contrôle de la « charge de travail ».

Proposition 7 : Étendre le dispositif du forfait jour en donnant à l'employeur la faculté de décompter, à la journée, le temps de travail des salariés pendant les jours de télétravail, même lorsque ces salariés ne sont pas considérés comme « autonomes » au sens du droit du travail actuel.

43. Cette possibilité existe mais elle est restreinte [3 % des salariés non-cadres, d'après la Dares], du fait notamment que le forfait jours peut paraître juridiquement peu solide pour une population de non-cadres.

On peut en effet considérer que durant les périodes télétravaillées, ils disposent de fait d'une autonomie suffisante pour entrer dans ce cadre. Cette mesure permettrait d'accroître automatiquement le nombre de salariés, cadres ou non-cadres, travaillant au moins en partie sur la base du forfait jours, ce qui correspond bien souvent à une demande de souplesse dans les horaires aussi bien du côté des employeurs que du côté des salariés.

Principe n°4 : Réduire très fortement les cotisations employeur sur la partie de la rémunération correspondant à l'accroissement de la durée du travail.

Le niveau des charges patronales sur les heures supplémentaires ou le rachat des jours de RTT est, comme on l'a vu, un obstacle majeur à l'accroissement de la durée du travail. Le recours à une réduction des cotisations sociales serait d'autant plus justifié que ce travail supplémentaire n'ouvrirait pas de droits sociaux nouveaux, sauf au titre de la retraite.

Proposition 8 : Du côté des salariés, il est proposé de conserver le système actuel d'exonération et de défiscalisation qui garantit déjà une forte incitation à la réalisation de travail supplémentaire (*Cf. supra*).

Proposition 9 : Du côté de l'employeur, la solution proposée consiste à « sortir » les rémunérations pour heures supplémentaires et rachats de jours de RTT de l'assiette des cotisations sociales de toutes sortes et de les remplacer par une cotisation unique de 10 % affectée au régime de base des retraites (CNAV).

3. Une simulation dans l'hypothèse où il y aurait convergence de la durée du travail des salariés français à temps complet avec celle de l'Allemagne

Faute d'analyse économique permettant de déterminer la hausse optimale de la durée du travail, nous avons simulé une hausse portant cette durée au niveau constaté en Allemagne pour les salariés à temps plein, tant pour les secteurs marchands que pour le secteur public. À titre illustratif, nous supposons que l'ensemble des propositions ci-dessus sont mises en œuvre et qu'elles permettent d'atteindre cet objectif⁴⁴. L'accent est mis sur l'impact qu'aurait cette évolution sur les finances publiques, le coût du travail et le pouvoir d'achat.

44. Cette supposition est naturellement *ad hoc* car il n'existe pas de modèle économique permettant de quantifier l'impact de ces mesures, fiscales comme réglementaires, sur le nombre d'heures ou de jours supplémentaires travaillés.

Les hypothèses :

Dans le secteur marchand :

Il est supposé que les salariés à temps plein travaillent dans l'année autant que leurs homologues allemands, soit un accroissement de 6 % de leur durée du travail annuelle effective qui résulterait, pour 1 point du retour au taux d'absentéisme d'avant Covid (donc non-rémunéré) et pour 5 points d'une augmentation de la durée moyenne du travail rémunérée via un accroissement du nombre d'heures supplémentaires ou de diminution du nombre de congés ou de jours de RTT selon les cas. Compte tenu des souplesses apportées dans la fixation du taux de majoration, et notamment de la plus grande capacité de l'employeur à en décider, celui-ci est fixé en moyenne à 15 % (contre 25 % aujourd'hui pour les 8 premières heures supplémentaires et 50 % de majoration au-delà de la 8^e heure supplémentaire).

Dans le secteur public :

La totalité des agents publics à temps plein (soit environ 4 millions) sont potentiellement concernés. Pour des raisons d'équité par rapport aux salariés du secteur marchand, il est proposé de rémunérer aussi, et avec majoration, le surcroît de travail, ce qui entraîne naturellement un gonflement de la masse salariale publique⁴⁵, hausse modérée par le fait que seules les heures effectuées au-delà des 35 heures (ou 1 607 heures annuelles) sont rémunérées à ce titre, à l'exclusion de la partie de la hausse du temps de travail qui ne fait que ramener les agents publics à 35 heures par semaine. Elle suppose aussi qu'une partie de la hausse du temps de travail ne soit pas rémunérée mais résulte d'un retour du taux d'absentéisme à son niveau pré-Covid. En cohérence avec l'hypothèse faite pour les secteurs marchands, le taux de majoration est fixé à 15 %.

Cette hausse du temps de travail et de la rémunération, à adapter service par service, aurait toutefois une contrepartie en termes de productivité. Ainsi, au terme de quelques années, une partie de cette hausse devrait conduire à une diminution des effectifs. En excluant le personnel soignant hospitalier de cette mécanique et en considérant que seuls 50 % de l'accroissement de la quantité de travail peuvent véritablement permettre de réaliser des suppressions d'effectifs⁴⁶, on peut envisager la suppression progressive d'environ 100 000 emplois d'agents publics à ce titre via des non-remplacements de départs en retraite. À titre d'illustration, un non-remplacement d'un tiers des départs à la retraite hors personnels soignants permettrait d'atteindre cet objectif en trois ans.

45. Ce qui, en comptabilité nationale, entraîne une hausse du PIB.

46. En raison d'effets d'indivisibilité du travail liés par exemple à la taille des entités publiques concernées, il va de soi qu'il est difficile, sans forte dégradation du service, de ne pas remplacer un contrôleur des impôts parti en retraite dans un centre des impôts comportant 4 contrôleurs, au motif que les trois contrôleurs restants travailleraient une ou deux heures de plus par semaine.

Impact sur les rémunérations nettes d'un alignement de la durée du travail des salariés à temps plein sur celle de l'Allemagne (cas des salariés des secteurs marchands) :

La hausse de 5 % de la durée annuelle du travail rémunéré dans le secteur privé se traduirait par une hausse moyenne d'environ 80 le nombre d'heures supplémentaires pour les salariés. L'impact sur le pouvoir d'achat, en tenant compte des majorations et du traitement fiscal et social favorable pour ces salariés (de ce point de vue, le système actuel resterait en vigueur) serait très significatif : même avec une majoration réduite à 15 % en moyenne, il en résulterait un gain de pouvoir d'achat annuel de près de 6,8 % (+ 7,4 % avec une majoration de 25 %). Bien entendu, les cadres au forfait jours bénéficieraient également de ces mesures, d'autant plus que la rémunération des « jours supplémentaires » serait intégralement déductible de l'IR.

Impact sur la rémunération - cas de salariés rémunérés sur une base horaire

	Rémunération nette annuelle après IR avec le temps de travail actuel (en euros)	Nombre moyen de nouvelles heures travaillées par an (en plus des heures supplémentaires qui sont éventuellement déjà effectuées aujourd'hui) (en euros)	Hausse de rémunération nette annuelle des nouvelles heures supplémentaires (en plus des heures supplémentaires qui sont déjà effectuées aujourd'hui) majorées à 15 % (en euros)	Gain de pouvoir d'achat (en %)
Ouvriers	23 142	82	1 576	+ 6,8 %
Employés	22 344	81	1 521	+ 6,8 %

Note : calculs réalisés sur la base d'un taux d'IR moyen de 5 %.

Dans le cas d'un ouvrier à temps complet qui effectuerait déjà 104 heures supplémentaires (moyenne constatée aujourd'hui pour ceux qui en effectuent), l'ensemble des heures supplémentaires aboutirait, si elles étaient associées à une majoration de 25 %, à un supplément de rémunération annuel net d'environ 3 600 euros, soit presque l'équivalent d'un 13^e et d'un 14^e mois, par rapport au même salarié resté à « 35 heures ».

Impact sur la rémunération - cas d'un cadre au forfait jours (gain par jour de travail supplémentaire comparé à un jour « normal ») :

Rémunération nette après IR d'un jour supplémentaire pour un cadre au forfait avec un salaire de 70 k€ bruts par an avec majoration de 15 % (avec exonération d'IR)	332 euros
Rémunération nette d'un jour "normal" pour un cadre au forfait avec un salaire brut de 70 k€ par an après IR (imposition moyenne 25 %)	193 euros

Si ce cadre augmentait sa durée du travail de 5 %, soit 11 jours de travail supplémentaires, la hausse de sa rémunération nette serait de 8,7 %, soit l'équivalent d'un 13^e mois.

Impact sur le coût du travail (en 2026) :

Cas des salariés rémunérés sur une base horaire :

Niveau de salaire	Coût du travail de l'heure normale (y compris 10 % pour les congés payés) (en euros)	Coût de l'heure supplémentaire avant réforme (% par rapport à l'heure normale) (en euros)	Coût de l'heure supplémentaire après réforme si majoration de 25 % (% par rapport à l'heure normale) (en euros)	Coût de l'heure supplémentaire après réforme si majoration de 15 % (% par rapport à l'heure normale) (en euros)
1 SMIC	13,7	19,3 (+40,4 %)	16,5 (+20,4 %)	15,2 (+10,8 %)
1,3 SMIC	21,3	27,7 (+30,3 %)	21,5 (+0,9 %)	19,8 (-7,1 %)
1,6 SMIC	28,1	35,6 (+26,7 %)	26,4 (-6 %)	24,3 (-13,5 %)

Cas des cadres rémunérés au forfait jours :

Coût de la journée normale d'un cadre rémunéré 70 k€ par an	Coût du jour supplémentaire du cadre avant la réforme (écart par rapport au coût du « jour normal ») (en %)	Coût du jour supplémentaire après réforme si majoration de 25 % (écart par rapport au coût du « jour normal ») (en %)	Coût du jour supplémentaire après réforme si majoration de 15 % (écart par rapport au coût du « jour normal ») (en %)
466	578 (+24 %)	442 (-5 %)	406 (-13 %)

Avec ce système, et même dans le cas d'une majoration de 25 %, le coût du travail de l'heure supplémentaire deviendrait inférieur à celui de l'heure normale pour les rémunérations au-delà de 1,3 Smic (soit 2 350 € bruts par mois), niveau qui correspond au salaire moyen des ouvriers ou employés qualifiés. De cette manière, l'effet de seuil des « 35 heures » serait totalement effacé pour l'employeur qui pourrait dès lors fixer librement une durée du travail correspondant au mieux au modèle économique et aux fluctuations d'activité de son entreprise.

Impact sur les finances publiques :

Sans surprise, l'impact sur le solde des finances publiques est très favorable, mais sensiblement plus faible que dans le scénario d'alignement des taux d'emploi par rapport à l'Allemagne. Cet écart s'explique par le fait que, même si, comme on l'a vu, le surcroît de PIB généré est du même ordre de grandeur, le travail supplémentaire ne serait soumis qu'à une cotisation patronale très réduite.

	Hausse de la durée du travail des salariés à temps complet (secteur marchand)	Hausse de la durée du travail des salariés à temps complet (secteur non-marchand)	Total
Impact PIB à court terme (CT)	66,0	10,8	76,8
Impact PIB à long terme (LT)	110,0	6,8	116,8
Impact dépenses publiques à CT	0,0	10,8	10,8
Impact dépenses publiques à LT	0,0	6,8	6,8
Impact recettes publiques à CT du temps de travail supplémentaire	24,4	0,0	24,4
Impact recettes des baisses de cotisation sur les heures sup. (HS) actuelles	-5,9	0,0	-5,9
Impact recettes à CT	18,6	0,0	18,6
Impact recettes publiques à LT	42,0	0,0	42,0
Impact recettes des baisses de cotisation sur les HS actuelles	-5,9	0,0	-5,9
Impact recettes à LT	36,2	0,0	36,2
Impact sur le solde public à CT	18,6	-10,8	7,8
Impact sur le solde public à LT	36,2	-6,8	29,4

CONCLUSION

Au terme de cette étude, plusieurs constats semblent assez solides :

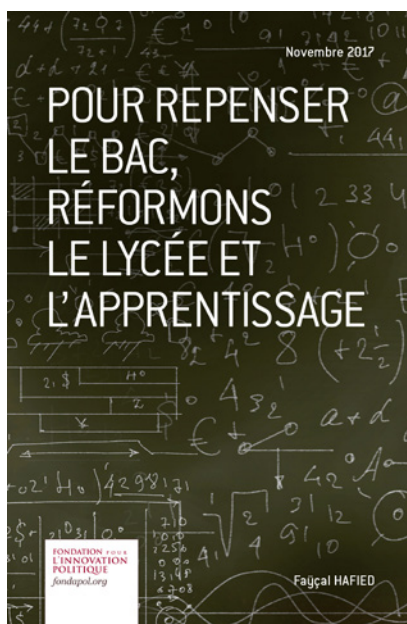
- Les salariés français à temps complet travaillent en moyenne moins au cours d'une année que chez la plupart de nos voisins. Cet écart est cependant beaucoup plus faible que celui qui prévaut entre les Américains, d'une part, et les Européens, d'autre part ;
- L'écart avec les autres pays européens (et encore davantage avec la Suisse et les États-Unis) s'explique probablement par un nombre de jours de congés plus élevé, plutôt que par une faible durée hebdomadaire du travail. Cet écart sur les jours de congés se manifeste plus particulièrement chez les cadres et dans les grandes entreprises ;
- Une convergence de la durée effective de travail des salariés à temps complet au niveau de celle de leurs homologues allemands entraînerait une hausse de l'activité du même ordre de grandeur que celle qui résulterait d'un alignement du taux d'emploi français sur celui de l'Allemagne. Cette évolution aurait également un impact significatif sur le pouvoir d'achat des salariés. Elle serait également très favorable pour le pouvoir d'achat des salariés concernés, qui y gagneraient en moyenne un 13^e mois (voire un 14^e en intégrant les heures supplémentaires actuelles) ;
- Quant à l'impact de cette convergence sur les finances publiques, il serait positif : de l'ordre de 30 milliards d'euros à long terme.

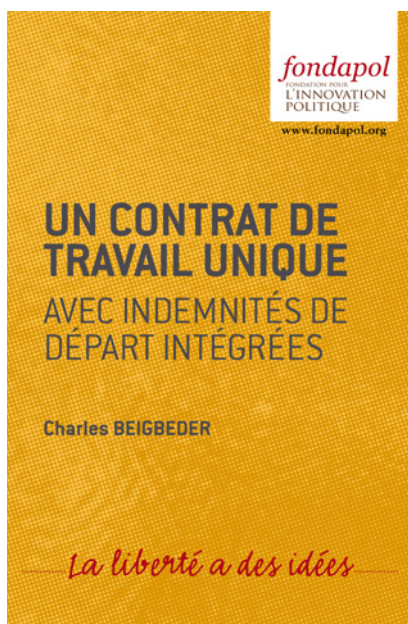
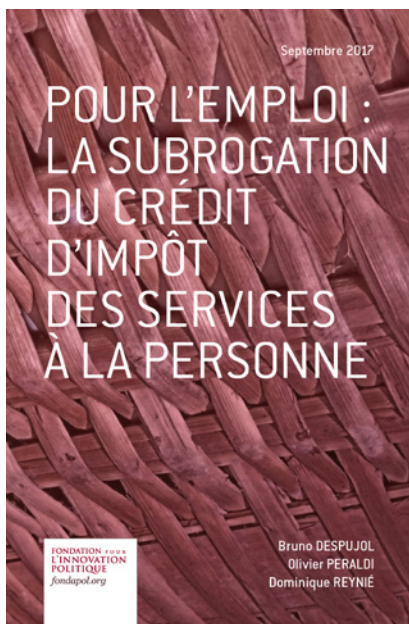
Pour ces différentes raisons, **l'accroissement de la durée du travail des salariés à temps complet, aussi bien dans le secteur marchand que dans le secteur public, est un objectif politique pertinent. Il est parfaitement complémentaire avec celui qui vise à accroître le taux d'emploi.**

Pour autant, les situations vis-à-vis de la durée du travail et de l'organisation du temps de travail sont tellement diverses, qu'une forte hausse générale et obligatoire de la durée légale du travail ne serait pas économiquement efficace. En réalité, **nous sommes confrontés à un exercice délicat qui vise à concilier la nécessité collective d'accroître la quantité de travail et l'indispensable liberté qui doit être laissée aux entreprises de choisir le temps de travail et les modalités de l'organisation qui lui conviennent le mieux.** Les solutions proposées dans cette note passent par une levée des contraintes réglementaires et par la mise en place d'un système puissant d'incitations à la hausse du temps de travail. En outre, en laissant davantage de marge de manoeuvre aux employeurs et aux partenaires sociaux de l'entreprise, elles opèrent une simplification radicale du droit du temps de travail.

Cependant, il est clair que ces mesures doivent être considérées comme un expédient de court et moyen termes pour enrayer notre décrochage économique et accroître le pouvoir d'achat des salariés. **Elles ne sauraient se substituer à des réformes sur le long terme susceptibles de replacer notre pays sur un sentier de croissance de productivité horaire** (réindustrialisation, effort d'investissement en R&D, éducation et formation, politique énergétique, réforme de l'action publique, redressement des comptes publics, etc.).

Enfin, ces mesures devraient s'inscrire dans une réflexion plus générale sur le travail aujourd'hui et les moyens de surmonter les crises qu'il traverse. En la matière, nos réflexes sont encore trop souvent ceux de la civilisation de l'usine plutôt que ceux du monde du travail du **xxi^e** siècle. « Travailler plus tout en travaillant mieux » est de toute évidence la pièce maîtresse d'un nouveau pacte social qu'il nous appartient de définir collectivement.







NOS PUBLICATIONS

Conjugalité, sexualité, natalité. La triple récession du couple parental

Hélène Calas, septembre 2026, 77 pages

18 avril et 2 mai 2027. L'élection présidentielle : le tourment français

Dominique Reynié, été 2026, 66 pages

D'un parti de protestation à un parti dominant.

La dynamique électorale du Rassemblement national (2017-2026)

Pascal Perrineau, juillet 2026, 29 pages

Neurosciences et comportements militaires

CReC Saint-Cyr, IRBA, Fondapol, juillet 2026, 372 pages

L'impasse de la « taxe Zucman » : pour une réforme fiscale équitable et efficace

Victor Fouquet, juin 2026, 33 pages

Justice fiscale : comment nous avons trahi 1789

Victor Fouquet, juin 2026, 36 pages

Les faux-semblants de la proportionnelle

Christian Bidégaray, mai 2026, 35 pages

Un Orient compliqué. Des clés pour mieux comprendre

Fondation pour la Mémoire de la Shoah, Fondation pour l'innovation politique et Fondation Jean-Jaurès, Plon, 2026, 217 pages

Reform UK dans l'ère post-Brexit : populisme, guerres culturelles et nouvelle droite

Jules Lemaire, mai 2026, 43 pages

Ce que l'Ontario nous apprend sur la pratique de l'« aide médicale à mourir » et l'urgence de sa refonte

Trudo Lemmens, mai 2026, 27 pages

Les robots humanoïdes : la prochaine révolution technologique ?

Guillaume Moukala Same, mai 2026, 50 pages

Les gauches antisémites (3) L'irrésistible convergence d'antisémitismes pluriels, 43 pages,

(4) Le basculement antisémite des extrêmes gauches et ses conséquences, 64 pages,
Stéphane Courtois et Jean-Louis Panné, mars 2026

La guerre par la norme. La régulation, arme économique stratégique

Erwan Le Noan, mars 2026, 37 pages

Accompagner ou provoquer la mort ?

Les enjeux d'une légalisation de l'euthanasie et du suicide assisté

Dominique Reynié (dir.), Les Editions de l'Observatoire, 2026, 450 pages

Enjeux juridiques d'une légalisation d'un « droit à l'aide à mourir »

Aline Cheynet de beaupré, Laurent Frémont et Didier Guérin, février 2026, 30 pages

Les Français n'approuvent pas la proposition de loi visant à légaliser l'euthanasie et le suicide assisté

Dominique Reynié, janvier 2026, 88 pages

Contre la bureaucratie, la compétence du peuple

Robin Rivaton, décembre 2025, 38 pages

Vers un système de retraite mixte répartition - capitalisation

quelques modalités concrètes de transition

Bertrand Martinot, Renan Muret et Philippe Gravier, novembre 2025, 42 pages

Sahara occidental : la théorie de l'infraction marocaine en question

Dominique Bocquet avec Sâ Benjamin Traoré, novembre 2025, 69 pages

Va-t-on légaliser la mort provoquée ?

La psychiatrie face au risque de l'euthanasie et du suicide assisté

Dr Françoise Chastang et Dr Cécile Omnès, octobre 2025, 30 pages

Va-t-on légaliser la mort provoquée ?

Le handicap face au risque de l'euthanasie et du suicide assisté

Agathe Barrois et Aline Cheynet de Beaupré, octobre 2025, 32 pages

Va-t-on légaliser la mort provoquée ?

La gériatrie face au risque de l'euthanasie et du suicide assisté

Pr Claude Jeandel et Dr Jean-Marie Gomas, octobre 2025, 36 pages

Le parlement enquête, le droit vacille

Pour une clarification du cadre juridique des commissions parlementaires

Jean-Jacques Urvoas, octobre 2025, 38 pages

Intelligence artificielle. Enjeux économiques et financiers d'une percée technologique

Françoise Drumetz et Christian Pfister, septembre 2025, 52 pages

La sécurité de la Pologne au ^{xx}^e siècle : défis, stratégies et perspectives

Kinga Torbicka, septembre 2025, 45 pages

Contre l'écologisme réglementaire, bureaucratique et décroissant,

l'aspiration à une écologie positive

Dominique Reynié, août 2025, 13 pages

Iran : une société sécularisée, diverse et dissidente

Pooyan Tamimi Arab et Ammar Maleki, juillet 2025, 38 pages

Le défi de la natalité. Une enquête d'opinion franco-italienne

Fondapol et Fondazione Magna Carta, juin 2025, 38 pages

L'immigration afghane en France. Un événement de grande ampleur

Didier Leschi, juin 2025, 35 pages

Combattre l'islamisme sur le terrain. Témoignage d'un préfet de la République

Alexandre Brugère, mai 2025, 29 pages

Les gauches antisémites (1) La détermination totalitaire, 39 pages,

(2) De Proudhon à la révolution bolchevique, 39 pages,

Bernard Bruneteau et Stéphane Courtois, juin 2025

Le mythe de la France raciste, (1) Le racialisme, histoire d'un échec, 39 pages,

(2) De l'échec du racialisme à la naissance du mythe, 41 pages, Vincent Tournier, avril 2025

Le détournement populiste du courant libertarien, (1) Des origines de l'anarcho-capitalisme au populisme de droite, 56 pages, (2) Le populisme paléo-libertarien de Javier Milei, 53 pages,
Jérôme Perrier, avril 2025

L'IA au service de la sécurité

Benoît Fayet, Bruno Maillot et Mathieu Zagrodzki, mars 2025, 29 pages

Retraites : optimiser les dépenses, introduire une part de capitalisation

Bertrand Martinot, mars 2025, 38 pages

Contribution à la mission flash de clarification du financement des retraites

Jean-Pascal Beaufret, février 2025, 53 pages

Union européenne : l'étouffoir de l'écologisme bureaucratique

Emmanuel Bloch, février 2025, 37 pages

Les non-dits économiques et sociaux du débat sur la fin de vie

Yves-Marie Doublet et Pascale Favre, janvier 2025, 28 pages

Pourquoi donner

Claire-Marie Morinière avec Wakil Belhaddad et Claude Birman, janvier 2025, 41 pages

L'histoire des think tanks

Simon Amat, janvier 2025, 33 pages

Équilibres et mérites de la loi qui encadre la liberté d'expression en France

Basile Ader, janvier 2025, 26 pages

Jeux vidéo : violence et addiction ?

Loïse Lyonnet et Michaël Stora, décembre 2024, 33 pages

L'utérus artificiel et la reproduction humaine

Élisabeth de Castex, décembre 2024, 42 pages

Pour une renaissance de la politique familiale : liberté, lisibilité et pérennité

Gérard-François Dumont, décembre 2024, 41 pages

L'industrie automobile européenne en 2035

Marc Alochet et Jean-Pierre Corniou, décembre 2024, 46 pages

Fondapol. Des Idées pour la Cité. L'aventure d'un think tank

Sous la direction de Dominique Reynié, éditions du Cerf, novembre 2024, 304 pages

L'inévitable conflit entre islamisme et progressisme aux États-Unis

Martha Lee, novembre 2024, 45 pages

Structure économique et sociale des territoires et vote populiste en France

Guillaume Bazot, novembre 2024, 58 pages

La capitalisation : un moyen de sortir par le haut de la crise des retraites ?

Bertrand Martinot, novembre 2024, 46 pages

Le FPÖ au défi de l'Europe : radicalité idéologique et contrainte électorale en Autriche

Patrick Moreau, octobre 2024, 39 pages

L'AfD : l'extrême droite allemande dans l'impasse

Patrick Moreau, octobre 2024, 66 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France - édition 2024

AJC Paris et Fondapol, octobre 2024, 48 pages

Les attentats islamistes dans Le Monde 1979-2024

Fondapol, octobre 2024, 92 pages

Législatives 2024 : le grand désarroi des Français

Anne Flambert, Nicola Gaddoni, Mélodie Jourdain et Dominique Reynié, juin 2024, 36 pages

Les Européens abandonnés au populisme

Dominique Reynié, mai 2024, 80 pages

Victoire populiste aux Pays-Bas : spécificité nationale ou paradigme européen ?

Christophe de Voogd, avril 2024, 40 pages

Les pogroms en Palestine avant la création de l'État d'Israël (1830-1948)

Georges Bensoussan, avril 2024, 37 pages

Le vote des Européens. Vingt-trois ans d'élections nationales en Europe

Corinne Deloy, Préface de Dominique Reynié, éditions du Cerf, avril 2024, 460 pages

Les étrangers extra-européens et le logement social en France

Michel Aubouin, avril 2024, 36 pages

Les mots de la fin de vie : ne pas occulter les termes du débat

Pascale Favre, mars 2024, 30 pages

Suicide assisté, euthanasie : le choix de la rupture et l'illusion d'un progrès

Yves-Marie Doublet, mars 2024, 35 pages

L'Europa e la Sovranità. Riflessioni italo-francesi (1897-2023)

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Rubbettino, avril 2024, 332 pages

L'Europe et la Souveraineté. Approches franco-italiennes 1897-2023

Sous la direction de Maria Elena Cavallaro, Gaetano Quagliariello et Dominique Reynié, éditions Plein Jour, mars 2024, 516 pages

Fratelli d'Italia : héritage néofasciste, populisme et conservatisme

Marco Tarchi, février 2024, 41 pages

L'émergence d'une gauche conservatrice en Allemagne :

l'alliance Sahra Wagenknecht pour la raison et la justice (BSW)

Patrick Moreau, janvier 2024, 41 pages

Mouvements protestataires : le retour de la violence

Eddy Fougier, novembre 2023, 38 pages

La réforme Affelnet à Paris : un voyage au pays où 15 = 20

Marion Oury, octobre 2023, 48 pages

Le jeu numérique en santé

Serge Soudoplatoff, septembre 2023, 34 pages

La régulation du numérique : Chine, États-Unis, France

Aifang Ma, septembre 2023, 44 pages

L'industrie française du jeu vidéo. De la French Touch à la French Pride

Loïse Lyonnet et Pierre Poinson, juillet 2023, 40 pages

La défiance vue par le prisme du médiateur de l'assurance

Arnaud Chneiweiss, juillet 2023, 26 pages

L'Europe et notre souveraineté. L'Europe est nécessaire, la France aussi

Édouard Balladur, juin 2023, 18 pages

L'enseignement supérieur privé en France

Laurent Batsch, juin 2023, 57 pages

Complexité. Critique d'une idéologie contemporaine

Sophie Chassat, juin 2023, 40 pages

Politique migratoire : que faire de l'accord franco-algérien de 1968 ?

Xavier Driencourt, mai 2023, 29 pages

De la transition écologique à l'écologie administrée, une dérive politique

David Lisnard et Frédéric Masquelier, mai 2023, 30 pages

Pour un nouvel ordre énergétique européen

Cécile Maisonneuve, avril 2023, 56 pages

Le XXI^e siècle du christianisme - édition de poche

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mars 2023, 378 pages

Élections, médias et réseaux sociaux : un espace public en décomposition

Victor Delage, Dominique Reynié, Mathilde Tchounikine, mars 2023, 32 pages

Souveraineté, maîtrise industrielle et transition énergétique, (1) Les conditions de réussite du programme nucléaire français de 1945 à 1975, 44 pages, (2) Transition énergétique, géopolitique et industrie : quel rôle pour l'État ? Jean-Paul Bouttes, mars 2023**Immigration : comment font les États européens**

Fondapol, mars 2023, 46 pages

La politique danoise d'immigration : une fermeture consensuelle

Fondapol, janvier 2023, 57 pages

Maghreb : l'impact de l'islam sur l'évolution sociale et politique

Razika Adnani, décembre 2022, 36 pages

Italie 2022 : populismes et droitisation

Anna Bonalume, octobre 2022, 60 pages

Quel avenir pour la dissuasion nucléaire ?

Bruno Tertrais, octobre 2022, 39 pages

Mutations politiques et majorité de gouvernement dans une France à droite

Sous la direction de Dominique Reynié, septembre 2022, 64 pages

Paiements, monnaie et finance à l'ère numérique, (1) État des lieux et perspectives à court-moyen terme, 47 pages, (2) Les questions à long terme, 34 pages, Christian Pfister, juillet 2022**La montée en puissance de l'islamisme woke dans Le Monde occidental**

Lorenzo Vidino, juin 2022, 29 pages

2022, présidentielle de crises

Sous la direction de Dominique Reynié, avril 2022, 80 pages

Les déchets nucléaires : une approche globale, (1) Déchet et déchets nucléaires : durée de vie et dangers potentiels, 49 pages, (2) Les solutions pour maîtriser le risque effectif, 42 pages, (3) L'enjeu des générations futures, 41 pages, (4) La gestion des déchets : rôle et compétence de l'État en démocratie, 49 pages, Jean-Paul Bouttes, janvier 2022**Radiographie de l'antisémitisme en France – édition 2022**

AJC Paris et Fondapol, janvier 2022, 38 pages

Prestataires de santé à domicile : les entreprises au service du virage ambulatoire

Alice Bouleau et Nicolas Bouzou, janvier 2022, 34 pages

Libertés : l'épreuve du siècle

Sous la direction de Dominique Reynié, janvier 2022, 96 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute, la Community of Democracies, la Konrad-Adenauer-Stiftung, Genron NPO, la Fundación Nuevas Generaciones et República do Amanhã

Élections départementales et régionales 2021 : une analyse cartographique

Céline Colange, Sylvain Manternach, décembre 2021, 76 pages

Défendre l'autonomie du savoir

Nathalie Heinrich, novembre 2021, 32 pages

Rapport pour l'Assemblée nationale. Mission d'information visant à identifier les ressorts de l'abstention et les mesures permettant de renforcer la participation électorale

Fondapol, novembre 2021, 82 pages

Parti et Démocratie

Piero Ignazi, aux éditions Calmann-Lévy, avec le concours de la Fondapol et de Terra Nova, octobre 2021, 504 pages

Commerce illicite de cigarettes, volet II.

Identifier les parties prenantes, les effets de réseaux et les enjeux financiers

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, octobre 2021, 32 pages

Complémentaires santé : moteur de l'innovation sanitaire

Nicolas Bouzou et Guillaume Moukala Same, octobre 2021, 47 pages

Les décroissants en France. Un essai de typologie

Eddy Fougier, septembre 2021, 31 pages

Les attentats islamistes dans Le Monde, 1979-2021

Fondapol, septembre 2021, 84 pages

Les primaires électorales et les systèmes de départage des candidats à l'élection présidentielle

Laurence Morel et Pascal Perrineau, août 2021, 51 pages

L'idéologie woke, (1) Anatomie du wokisme, 34 pages, (2) Face au wokisme, 32 pages,

Pierre Valentin, juillet 2021

Protestation électorale en 2021 ?

Données issues du 1^{er} tour des élections régionales

Abdellah Bouhend, Victor Delage, Anne Flambert, Élsa Grandjean, Katherine Hamilton, Léo Major, Dominique Reynié, juin 2021, 40 pages

La conversion des Européens aux valeurs de droite

Victor Delage, mai 2021, 40 pages

Les coûts de la transition écologique

Guillaume Bazot, mai 2021, 37 pages

Le XXI^e siècle du christianisme

Dominique Reynié (dir.), éditions du Cerf, mai 2021, 376 pages

Les protestants en France, une minorité active

Jean-Paul Willaime, avril 2021, 34 pages

L'agriculture bio et l'environnement

Bernard Le Buanec, mars 2021, 27 pages

Devrions-nous manger bio ?

Léon Guéguen, mars 2021, 36 pages

Quel avenir pour l'agriculture et l'alimentation bio ?

Gil Kressmann, mars 2021, 48 pages

Pauvreté dans Le Monde : une baisse menacée par la crise sanitaire

Julien Damon, février 2021, 33 pages

Reconquérir la biodiversité, mais laquelle ?

Christian Lévêque, février 2021, 37 pages

Énergie nucléaire : la nouvelle donne internationale

Marco Baroni, février 2021, 66 pages

Souveraineté économique : entre ambitions et réalités

Emmanuel Combe et Sarah Guillou, janvier 2021, 66 pages

Relocaliser en décarbonant grâce à l'énergie nucléaire

Valérie Faudon, janvier 2021, 36 pages

Après le Covid-19, le transport aérien en Europe : le temps de la décision

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 40 pages

Avant le Covid-19, le transport aérien en Europe : un secteur déjà fragilisé

Emmanuel Combe et Didier Bréchemier, décembre 2020, 35 pages

Glyphosate, le bon grain et l'ivraie

Marcel Kuntz, novembre 2020, 45 pages

Covid-19 : la réponse des plateformes en ligne face à l'ultradroite

Maygane Janin et Flora Deverell, novembre 2020, 42 pages

Relocalisations : laisser les entreprises décider et protéger leur actionnariat

Frédéric Gonand, septembre 2020, 37 pages

Europe : la transition bas carbone, un bon usage de la souveraineté

Patrice Geoffron, septembre 2020, 35 pages

Relocaliser en France avec l'Europe

Yves Bertoncini, septembre 2020, 40 pages

Relocaliser la production après la pandémie ?

Paul-Adrien Hyppolite, septembre 2020, 46 pages

Qui paie ses dettes s'enrichit

Christian Pfister et Natacha Valla, septembre 2020, 37 pages

Les assureurs face au défi climatique

Arnaud Chneiweiss et José Bardaji, août 2020, 33 pages

Changements de paradigme

Josef Konvitz, juillet 2020, 20 pages

Hongkong : la seconde rétrocession

Jean-Pierre Cabestan et Laurence Daziano, juillet 2020, 62 pages

Tsunami dans un verre d'eau

Regard sur le vote Europe Écologie-Les Verts aux élections municipales de 2014 et de 2020 dans 41 villes de plus de 100 000 habitants

Sous la direction de Dominique Reynié, juillet 2020, 44 pages

Covid-19 - États-Unis, Chine, Russie, les grandes puissances inquiètent l'opinion

Victor Delage, juin 2020, 16 pages

De la distanciation sociale à la distanciation intime

Anne Muxel, juin 2020, 24 pages

Covid-19 : Cartographie des émotions en France

Madeleine Hamel, mai 2020, 24 pages

Ne gaspillons pas une crise

Josef Konvitz, avril 2020, 23 pages

Retraites : leçons des réformes suédoises

Kristoffer Lundberg, avril 2020, 37 pages

Retraites : leçons des réformes belges

Frank Vandenbroucke, février 2020, 40 pages

Les biotechnologies en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, février 2020, 44 pages

Radiographie de l'antisémitisme en France

AJC Paris et Fondapol, janvier 2020, 32 pages

OGM et produits d'édition du génome : enjeux réglementaires et géopolitiques

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 35 pages

Des outils de modification du génome au service de la santé humaine et animale

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Des plantes biotech au service de la santé du végétal et de l'environnement

Catherine Regnault-Roger, janvier 2020, 32 pages

Le soldat augmenté : regards croisés sur l'augmentation des performances du soldat

CREC Saint-Cyr et Fondapol, décembre 2019, 128 pages

L'Europe face aux nationalismes économiques américain et chinois, (1) Politique de concurrence et industrie européenne, 36 pages, (2) Les pratiques anticoncurrentielles étrangères, 40 pages, (3) Défendre l'économie européenne par la politique commerciale, 52 pages,
Emmanuel Combe, Paul-Adrien Hyppolite et Antoine Michon, novembre 2019

Les attentats islamistes dans Le Monde, 1979-2019

Fondapol, novembre 2019, 80 pages

Vers des prix personnalisés à l'heure du numérique ?

Emmanuel Combe, octobre 2019, 46 pages

La Cour européenne des droits de l'homme, protectrice critiquée des « libertés invisibles »

Jean-Luc Sauron, octobre 2019, 48 pages

1939, l'alliance soviéto-nazie : aux origines de la fracture européenne

Stéphane Courtois, septembre 2019, 51 pages

Saxe et Brandebourg. Percée de l'AfD aux élections régionales du 1^{er} septembre 2019

Patrick Moreau, septembre 2019, 26 pages

Campements de migrants sans-abri : Comparaisons européennes et recommandations

Julien Damon, septembre 2019, 44 pages

Vox, la fin de l'exception espagnole

Astrid Barrio, août 2019, 36 pages

**Élections européennes 2019. Le poids des électors
comparé au poids électoral des groupes parlementaires**

Raphaël Grelon et Guillemette Lano. Avec le concours de Victor Delage et Dominique Reynié,
juillet 2019, 22 pages

Allô maman bobo, (1) l'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement, 44 pages,

(2) l'électorat urbain, de la gentrification au désenchantement, 40 pages, Nelly Garnier, juillet 2019

L'affaire Seralini. L'impasse d'une science militante

Marcel Kuntz, juin 2019, 35 pages

Démocraties sous tension

Sous la direction de Dominique Reynié, mai 2019,

volume I, Les enjeux, 156 pages ; volume II, Les pays, 120 pages

Enquête réalisée en partenariat avec l'International Republican Institute

La longue gouvernance de Poutine

Michel Eltchaninoff, mai 2019, 31 pages

Politique du handicap : pour une société inclusive

Sophie Cluzel, avril 2019, 23 pages

Ferroviaire : ouverture à la concurrence, une chance pour la SNCF

David Valence et François Bouchard, mars 2019, 42 pages

Un an de populisme italien

Alberto Toscano, mars 2019, 33 pages

Une mosquée mixte pour un islam spirituel et progressiste

Eva Janadin et Anne-Sophie Monsinay, février 2019, 46 pages

Une civilisation électrique, (1) Un siècle de transformations, 32 pages,

(2) Vers le réenchantement, 34 pages, Alain Beltran et Patrice Carré, février 2019

Prix de l'électricité : entre marché, régulation et subvention

Jacques Percebois, février 2019, 42 pages

Vers une société post-carbone

Patrice Geoffron, février 2019, 36 pages

Énergie-climat en Europe : pour une excellence écologique

Emmanuel Tuchscherer, février 2019, 26 pages

La contestation animaliste radicale

Eddy Fougier, janvier 2019, 35 pages

Le numérique au secours de la santé

Serge Soudoplatoff, janvier 2019, 38 pages

Le nouveau pouvoir français et la coopération franco-japonaise

Fondapol, décembre 2018, 204 pages

Les apports du christianisme à l'unité de l'Europe

Jean-Dominique Durand, décembre 2018, 29 pages

La crise orthodoxe, (1) Les fondations, des origines au XIX^e siècle, 28 pages,

(2) Les convulsions, du XIX^e siècle à nos jours, 31 pages, Jean-François Colosimo, décembre 2018

La France et les chrétiens d'Orient, dernière chance

Jean-François Colosimo, décembre 2018, 33 pages

Le christianisme et la modernité européenne, (1) Récuser le déni, 30 pages, Comprendre le retour de l'institution religieuse, 30 pages, Philippe Portier et Jean-Paul Willaime, décembre 2018

Commerce illicite de cigarettes : les cas de Barbès-La Chapelle, Saint-Denis et Aubervilliers-Quatre-Chemins

Mathieu Zagrodzki, Romain Maneveau et Arthur Persais, novembre 2018, 64 pages

L'avenir de l'hydroélectricité

Jean-Pierre Corniou, novembre 2018, 41 pages

Retraites : Leçons des réformes italiennes

Michel Martone, novembre 2018, 33 pages

Les géants du numérique, (1) Magnats de la finance, 56 pages, (2) Un frein à l'innovation ?, 77 pages, Paul-Adrien Hyppolite, et Antoine Michon, novembre 2018

L'intelligence artificielle en Chine : un état des lieux

Aifang Ma, novembre 2018, 40 pages

Alternative für Deutschland : établissement électoral

Patrick Moreau, octobre 2018, 49 pages

Les Français jugent leur système de retraite

Fondapol, octobre 2018, 28 pages

Migrations : la France singulière

Didier Leschi, octobre 2018, 34 pages

Les Français face à la crise démocratique : Immigration, populisme, Trump, Europe...

AJC Europe et Fondapol, septembre 2018, 72 pages

La révision constitutionnelle de 2008 : un premier bilan

Préface d'Édouard Balladur et de Jack Lang

Hugues Hourdin, octobre 2018, 28 pages

Les « Démocrates de Suède » : un vote anti-immigration

Johan Martinsson, septembre 2018, 41 pages

Les Suédois et l'immigration, (1) Fin de l'homogénéité, 35 pages, (2) Fin du consensus ?, 33 pages, Tino Sanandaji, septembre 2018

Éthiques de l'immigration

Jean-Philippe Vincent, juin 2018, 35 pages

Les addictions chez les jeunes (14-24 ans)

Fondapol, juin 2018, 56 pages

Enquête réalisée en partenariat avec la Fondation Gabriel Péri et le Fonds Actions Addictions

Villes et voitures : pour une réconciliation

Jean Coldefy, juin 2018, 40 pages

France : combattre la pauvreté des enfants

Julien Damon, mai 2018, 32 pages

Que pèsent les syndicats ?

Dominique Andolfatto, avril 2018, 40 pages

L'élan de la francophonie, (1) Une communauté de langue et de destin, 28 pages,
(2) Pour une ambition française, 28 pages, Benjamin Boutin, mars 2018

L'Italie aux urnes

Sofia Ventura, février 2018, 29 pages

L'intelligence artificielle : l'expertise partout accessible à tous

Serge Soudoplatoff, février 2018, 40 pages

L'innovation à l'ère du bien commun

Benjamin Boscher, Xavier Pavie, février 2018, 44 pages

Libérer l'islam de l'islamisme

Mohamed Louizi, janvier 2018, 64 pages

Gouverner le religieux dans un état laïc

Thierry Rambaud, janvier 2018, 36 pages

Une « norme intelligente » au service de la réforme

Victor Fabre, Mathieu Kohmann, Mathieu Luinaud, décembre 2017, 28 pages

Autriche : virage à droite

Patrick Moreau, novembre 2017, 32 pages

Pour repenser le bac, réformons le lycée et l'apprentissage

Fayçal Hafied, novembre 2017, 55 pages

Où va la démocratie ?

Sous la direction de Dominique Reynié, Plon, octobre 2017, 320 pages

Violence antisémite en Europe 2005-2015

Johannes Due Enstad, septembre 2017, 31 pages

Pour l'emploi : la subrogation du crédit d'impôt des services à la personne

Bruno Despujol, Olivier Peraldi et Dominique Reynié, septembre 2017, 33 pages

Marché du travail : pour la réforme !

Fayçal Hafied, juillet 2017, 45 pages

Le fact-checking : une réponse à la crise de l'information et de la démocratie

Farid Gueham, juillet 2017, 49 pages

Notre-Dame- des-Landes : l'État, le droit et la démocratie empêchés

Bruno Hug de Larauze, mai 2017, 37 pages

France : les juifs vus par les musulmans. Entre stéréotypes et méconnaissances

Mehdi Ghouirgate, Iannis Roder et Dominique Schnapper, mai 2017, 38 pages

Dette publique : la mesurer, la réduire

Jean-Marc Daniel, avril 2017, 33 pages

Parfaire le paritarisme par l'indépendance financière

Julien Damon, avril 2017, 36 pages

Former, de plus en plus, de mieux en mieux. L'enjeu de la formation professionnelle

Olivier Faron, avril 2017, 31 pages

**Les troubles du monde, l'islamisme et sa récupération populiste :
l'Europe démocratique menacée**

Pierre-Adrien Hanania, AJC, Fondapol, mars 2017, 44 pages

Porno addiction : nouvel enjeu de société

David Reynié, mars 2017, 34 pages

Calais, miroir français de la crise migratoire européenne, (1), 38 pages, (2), 52 pages,

Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2017

L'actif épargne logement

Pierre-François Gouiffès, février 2017, 31 pages

Réformer : quel discours pour convaincre ?

Christophe de Voogd, février 2017, 37 pages

De l'assurance maladie à l'assurance santé

Patrick Negaret, février 2017, 34 pages

Hôpital : libérer l'innovation

Christophe Marques et Nicolas Bouzou, février 2017, 30 pages

Le Front national face à l'obstacle du second tour

Jérôme Jaffré, février 2017, 33 pages

La République des entrepreneurs

Vincent Lorphelin, janvier 2017, 37 pages

Des startups d'État à l'État plateforme

Pierre Pezziardi et Henri Verdier, janvier 2017, 36 pages

Vers la souveraineté numérique

Farid Gueham, janvier 2017, 31 pages

Repenser notre politique commerciale

Laurence Daziano, janvier 2017, 35 pages

Mesures de la pauvreté, mesures contre la pauvreté

Julien Damon, décembre 2016, 25 pages

L'Autriche des populistes

Patrick Moreau, novembre 2016, 59 pages

L'Europe face aux défis du pétro-solaire

Albert Bressand, novembre 2016, 34 pages

Le Front national en campagnes. Les agriculteurs et le vote FN

Eddy Fougier et Jérôme Fourquet, octobre 2016, 36 pages

Le nouveau monde de l'automobile, (1) L'impasse du moteur à explosion, 34 pages,

(2) Les promesses de la mobilité électrique, 48 pages, Jean-Pierre Corniou, octobre 2016

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

L'individu contre l'étatisme. Actualité de la pensée libérale française (XIX^e siècle)

Jérôme Perrier, septembre 2016, 39 pages

Refonder l'audiovisuel public

Olivier Babeau, septembre 2016, 31 pages

La concurrence au défi du numérique

Charles-Antoine Schwerer, juillet 2016, 27 pages

Portrait des musulmans d'Europe : unité dans la diversité

Vincent Tournier, juin 2016, 51 pages

Portrait des musulmans de France : une communauté plurielle

Nadia Henni-Moulai, juin 2016, 33 pages

La blockchain, ou la confiance distribuée

Yves Caseau et Serge Soudoplatoff, juin 2016, 35 pages

La gauche radicale : liens, lieux et luttes (2012-2017)

Sylvain Boulouque, mai 2016, 41 pages

Gouverner pour réformer : éléments de méthode

Erwan Le Noan et Matthieu Montjotin, mai 2016, 54 pages

Les zadistes, (1) Un nouvel anticapitalisme, 29 pages, (2) La tentation de la violence, 29 pages,

Eddy Fougier, avril 2016

Régionales, (1) Vote FN et attentats, 45 pages, (2) Les partis, contesté mais pas concurrencés,

39 pages, Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, mars 2016

Un droit pour l'innovation et la croissance

Sophie Vermeille, Mathieu Kohmann et Mathieu Luinaud, février 2016, 38 pages

Le lobbying : outil démocratique

Anthony Escurat, février 2016, 32 pages

Valeurs d'islam

Dominique Reynié (dir.), préface par le cheikh Khaled Bentounès, PUF, janvier 2016, 432 pages

Chiites et sunnites : paix impossible ?

Mathieu Terrier, janvier 2016, 29 pages

Projet d'entreprise : renouveler le capitalisme

Daniel Hurstel, décembre 2015, 29 pages

Le mutualisme : répondre aux défis assurantiels

Arnaud Chneiweiss et Stéphane Tisserand, novembre 2015, 32 pages

La noopolitique : le pouvoir de la connaissance

Idriss J. Aberkane, novembre 2015, 40 pages

Good COP21, Bad COP21, (1) Le Kant européen et le Machiavel chinois, 34 pages,

(2) Une réflexion à contre-courant, 35 pages, Albert Bressand, octobre 2015

PME : nouveaux modes de financement

Mohamed Abdesslam et Benjamin Le Pendeven, octobre 2015, 30 pages

Vive l'automobilisme !, (1) Les conditions d'une mobilité conviviale, 27 pages,

(2) Pourquoi il faut défendre la route, 32 pages, Mathieu Flonneau et Jean-Pierre Orfeuil, octobre 2015

Crise de la conscience arabo-musulmane

Malik Bezouh, septembre 2015, 25 pages

Départementales de mars 2015, (1) Le contexte, 30 pages, (2) Le premier tour, 43 pages,

(3) Le second tour, 41 pages, Jérôme Fourquet et Sylvain Manternach, août 2015

Enseignement supérieur : les limites de la « mastérisation »

Julien Gonzalez, juillet 2015, 33 pages

Politique économique : l'enjeu franco-allemand

Wolfgang Glomb et Henry d'Arcole, juin 2015, 22 pages

Les lois de la primaire. Celles d'hier, celles de demain

François Bazin, juin 2015, 35 pages

Économie de la connaissance

Idriss J. Aberkane, mai 2015, 40 pages

Lutter contre les vols et cambriolages : une approche économique

Emmanuel Combe et Sébastien Daziano, mai 2015, 44 pages

Unir pour agir : un programme pour la croissance

Alain Madelin, mai 2015, 42 pages

Nouvelle entreprise et valeur humaine

Francis Mer, avril 2015, 21 pages

Les transports et le financement de la mobilité

Yves Crozet, avril 2015, 23 pages

Numérique et mobilité : impacts et synergies

Jean Coldefy, avril 2015, 24 pages

Islam et démocratie : face à la modernité

Mohamed Beddy Ebnou, mars 2015, 27 pages

Islam et démocratie : les fondements

A mad Al-Raysuni, mars 2015, 27 pages

Les femmes et l'islam : une vision réformiste

Asma Lamrabet, mars 2015, 36 pages

Éducation et islam

Mustapha Cherif, mars 2015, 34 pages

Que nous disent les élections législatives partielles depuis 2012 ?

Dominique Reynié, février 2015, 4 pages

L'islam et les valeurs de la République

Saad Khiari, février 2015, 34 pages

Islam et contrat social

Philippe Moulinet, février 2015, 29 pages

Le soufisme : spiritualité et citoyenneté

Bariza Khiari, février 2015, 46 pages

L'humanisme et l'humanité en islam

Ahmed Bouyerdene, février 2015, 46 pages

Éradiquer l'hépatite C en France : quelles stratégies publiques ?

Nicolas Bouzou et Christophe Marques, janvier 2015, 32 pages

Coran, clés de lecture

Tareq Oubrou, janvier 2015, 32 pages

Le pluralisme religieux en islam, ou la conscience de l'altérité

Éric Geoffroy, janvier 2015, 28 pages

Mémoires à venir

Dominique Reynié, janvier 2015, enquête réalisée en partenariat avec la Fondation pour la Mémoire de la Shoah, 156 pages

La classe moyenne américaine en voie d'effritement

Julien Damon, décembre 2014, 31 pages

Pour une complémentaire éducation : l'école des classes moyennes

Erwan Le Noan et Dominique Reynié, novembre 2014, 48 pages

L'antisémitisme dans l'opinion publique française. Nouveaux éclairages

Dominique Reynié, novembre 2014, 44 pages

La politique de concurrence : un atout pour notre industrie

Emmanuel Combe, novembre 2014, 42 pages

Européennes 2014, (1) La gauche en miettes, 30 pages,

(2) Poussée du FN, recul de l'UMP et vote breton, 44 pages, Jérôme Fourquet, octobre 2014

Énergie-climat : pour une politique efficace

Albert Bressand, septembre 2014, 47 pages

L'urbanisation du monde. Une chance pour la France

Laurence Daziano, juillet 2014, 34 pages

Que peut-on demander à la politique monétaire ?

Pascal Salin, mai 2014, 38 pages

Le changement, c'est tout le temps ! 1514 - 2014

Suzanne Baverez et Jean Sènié, mai 2014, 48 pages

Trop d'émigrés ? Regards sur ceux qui partent de France

Julien Gonzalez, mai 2014, 48 pages

Taxer mieux, gagner plus

Robin Rivaton, avril 2014, 52 pages

L'État innovant, (1) Renforcer les think tanks, 43 pages,

(2) Diversifier la haute administration, 35 pages, Kevin Brookes et Benjamin Le Pendeven, mars 2014

Pour un new deal fiscal

Gianmarco Monsellato, mars 2014, 8 pages

Faire cesser la mendicité avec enfants

Julien Damon, mars 2014, 35 pages

Le low cost, une révolution économique et démocratique

Emmanuel Combe, février 2014, 52 pages

Un accès équitable aux thérapies contre le cancer

Nicolas Bouzou, février 2014, 52 pages

Réformer le statut des enseignants

Luc Chatel, janvier 2014, 7 pages

Un outil de finance sociale : les social impact bonds

Yan de Kerorguen, décembre 2013, 27 pages

Pour la croissance, la débureaucratisation par la confiance

Pierre Pezziardi, Serge Soudoplatoff et Xavier Quérat-Hément, novembre 2013, 37 pages

Les valeurs des Franciliens

Guénaëlle Gault, octobre 2013, 22 pages

Sortir d'une grève étudiante : le cas du Québec

Jean-Patrick Brady et Stéphane Paquin, octobre 2013, 31 pages

Un contrat de travail unique avec indemnités de départ intégrées

Charles Beigbeder, juillet 2013, 5 pages

La nouvelle vague des émergents : Bangladesh, Éthiopie, Nigeria, Indonésie, Vietnam, Mexique

Laurence Daziano, juillet 2013, 29 pages

Transition énergétique européenne : bonnes intentions et mauvais calculs

Albert Bressand, juillet 2013, 33 pages

La démobilité : travailler, vivre autrement

Julien Damon, juin 2013, 35 pages

Le Kapital. Pour rebâtir l'industrie

Christian Saint-Étienne et Robin Rivaton, avril 2013, 32 pages

Code éthique de la vie politique et des responsables publics en France

Les Arvernes, Fondapol, avril 2013, 12 pages

Les classes moyennes dans les pays émergents

Julien Damon, avril 2013, 26 pages

Relancer notre industrie par les robots, (1) Les enjeux, 40 pages, (2) Les stratégies, 30 pages,

Robin Rivaton, décembre 2012

La compétitivité passe aussi par la fiscalité

Aldo Cardoso, Michel Didier, Bertrand Jacquillat, Dominique Reynié et Grégoire Sentilhes, décembre 2012, 20 pages

Une autre politique monétaire pour résoudre la crise

Nicolas Goetzmann, décembre 2012, 28 pages

La nouvelle politique fiscale rend-elle l'ISF inconstitutionnel ?

Aldo Cardoso, novembre 2012, 5 pages

Fiscalité : pourquoi et comment un pays sans riches est un pays pauvre...

Bertrand Jacquillat, octobre 2012, 30 pages

Youth and Sustainable Development

Fondapol/Nomadéis/United Nations, juin 2012, 80 pages

La philanthropie. Des entrepreneurs de solidarité

Francis Charhon, mai / juin 2012, 34 pages

Les chiffres de la pauvreté : le sens de la mesure

Julien Damon, mai 2012, 30 pages

Libérer le financement de l'économie

Robin Rivaton, avril 2012, 40 pages

L'épargne au service du logement social

Julie Merle, avril 2012, 32 pages

Valeurs partagées

Dominique Reynié (dir.), PUF, mars 2012, 362 pages

Les droites en Europe

Dominique Reynié (dir.), PUF, février 2012, 552 pages

L'école de la liberté : initiative, autonomie et responsabilité

Tanneguy Larzul, janvier 2012, 27 pages

Politique énergétique française, (1) Les enjeux, 36 pages, (2) Les stratégies, 31 pages,

Rémy Prud'homme, janvier 2012

Révolution des valeurs et mondialisation

Luc Ferry, janvier 2012, 27 pages

Quel avenir pour la social-démocratie en Europe ?

Sir Stuart Bell, décembre 2011, 32 pages

La régulation professionnelle : des règles non étatiques pour mieux responsabiliser

Jean-Pierre Teyssier, décembre 2011, 34 pages

L'hospitalité : une éthique du soin

Emmanuel Hirsch, décembre 2011, 29 pages

12 idées pour 2012

Fondapol, décembre 2011, 110 pages

Les classes moyennes et le logement

Julien Damon, décembre 2011, 40 pages

Réformer la santé : trois propositions

Nicolas Bouzou, novembre 2011, 30 pages

Le nouveau Parlement : la révision du 23 juillet 2008

Jean-Félix de Bujadoux, novembre 2011, 32 pages

La responsabilité

Alain-Gérard Slama, novembre 2011, 32 pages

Le vote des classes moyennes

Élisabeth Dupoirier, novembre 2011, 40 pages

La compétitivité par la qualité

Emmanuel Combe et Jean-Louis Mucchielli, octobre 2011, 32 pages

Les classes moyennes et le crédit

Nicolas Pécourt, octobre 2011, 40 pages

Portrait des classes moyennes

Laure Bonneval, Jérôme Fourquet et Fabienne Gomant, octobre 2011, 36 pages

Morale, éthique, déontologie

Michel Maffesoli, octobre 2011, 33 pages

Sortir du communisme, changer d'époque

Stéphane Courtois (dir.), PUF, octobre 2011, 672 pages

L'énergie nucléaire après Fukushima : incident mineur ou nouvelle donne ?

Malcolm Grimston, septembre 2011, 15 pages

La jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), Éditions Lignes de Repères, septembre 2011, 132 pages

Pouvoir d'achat : une politique

Emmanuel Combe, septembre 2011, 42 pages

La liberté religieuse

Henri Madelin, septembre 2011, 31 pages

Réduire notre dette publique

Jean-Marc Daniel, septembre 2011, 35 pages

Écologie et libéralisme

Corine Pelluchon, août 2011, 40 pages

Valoriser les monuments historiques : de nouvelles stratégies

Wladimir Mitrofanoff et Christiane Schmuckle-Mollard, juillet 2011, 22 pages

Contester les technosciences : leurs raisons

Eddy Fougier, juillet 2011, 34 pages

Contester les technosciences : leurs réseaux

Sylvain Boulouque, juillet 2011, 28 pages

La fraternité

Paul Thibaud, juin 2011, 26 pages

La transformation numérique au service de la croissance

Jean-Pierre Corniou, juin 2011, 45 pages

L'engagement

Dominique Schnapper, juin 2011, 26 pages

Liberté, Égalité, Fraternité

André Glucksmann, mai 2011, 30 pages

Quelle industrie pour la défense française ?

Guillaume Lagane, mai 2011, 21 pages

La religion dans les affaires : la responsabilité sociale de l'entreprise

Aurélien Acquier, Jean-Pascal Gond et Jacques Igalens, mai 2011, 33 pages

La religion dans les affaires : la finance islamique

Lila Guermas-Sayegh, mai 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Allemagne

Patrick Moreau, avril 2011, 50 pages

Où en est la droite ? La Slovaquie

Étienne Boisserie, avril 2011, 35 pages

Qui détient la dette publique ?

Guillaume Leroy, avril 2011, 36 pages

Le principe de précaution dans Le Monde

Nicolas de Sadeleer, mars 2011, 33 pages

Comprendre le Tea Party

Henri Hude, mars 2011, 31 pages

Où en est la droite ? Les Pays-Bas

Niek Pas, mars 2011, 31 pages

Productivité agricole et qualité des eaux

Gérard Morice, mars 2011, 36 pages

L'Eau : du volume à la valeur

Jean-Louis Chaussade, mars 2011, 27 pages

Eau : comment traiter les micropolluants ?

Philippe Hartemann, mars 2011, 34 pages

Eau : défis mondiaux, perspectives françaises

Gérard Payen, mars 2011, 56 pages

L'irrigation pour une agriculture durable

Jean-Paul Renoux, mars 2011, 38 pages

Gestion de l'eau : vers de nouveaux modèles

Antoine Frérot, mars 2011, 28 pages

Où en est la droite ? L'Autriche

Patrick Moreau, février 2011, 36 pages

La participation au service de l'emploi et du pouvoir d'achat

Jacques Perche et Antoine Pertinax, février 2011, 28 pages

Le tandem franco-allemand face à la crise de l'euro

Wolfgang Glomb, février 2011, 34 pages

2011, la jeunesse du monde

Dominique Reynié (dir.), janvier 2011, 88 pages

Administration 2.0

Thierry Weibel, janvier 2011, 45 pages

Où en est la droite ? La Bulgarie

Antony Todorov, décembre 2010, 28 pages

Le retour du tirage au sort en politique

Gil Delannoi, décembre 2010, 34 pages

La compétence morale du peuple

Raymond Boudon, novembre 2010, 26 pages

L'Académie au pays du capital

Bernard Belloc et Pierre-François Mourier, PUF, novembre 2010, 222 pages

Pour une nouvelle politique agricole commune

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Sécurité alimentaire : un enjeu global

Bernard Bachelier, novembre 2010, 27 pages

Les vertus cachées du low cost aérien

Emmanuel Combe, novembre 2010, 36 pages

Défense : surmonter l'impasse budgétaire

Guillaume Lagane, octobre 2010, 30 pages

Où en est la droite ? L'Espagne

Joan Marcet, octobre 2010, 34 pages

Les vertus de la concurrence

David Sraer, septembre 2010, 40 pages

Internet, politique et coproduction citoyenne

Robin Berjon, septembre 2010, 28 pages

Où en est la droite ? La Pologne

Dominika Tomaszewska-Mortimer, août 2010, 38 pages

Où en est la droite ? La Suède et le Danemark

Jacob Christensen, juillet 2010, 40 pages

Quel policier dans notre société ?

Mathieu Zagrodzki, juillet 2010, 24 pages

Où en est la droite ? L'Italie

Sofia Ventura, juillet 2010, 32 pages

Crise bancaire, dette publique : une vue allemande

Wolfgang Glomb, juillet 2010, 22 pages

Dette publique, inquiétude publique

Jérôme Fourquet, juin 2010, 28 pages

Une régulation bancaire pour une croissance durable

Nathalie Janson, juin 2010, 30 pages

Quatre propositions pour rénover notre modèle agricole

Pascal Perri, mai 2010, 28 pages

Régionales 2010 : que sont les électeurs devenus ?

Pascal Perrineau, mai 2010, 52 pages

Pays-Bas : la tentation populiste

Christophe de Voogd, mai 2010, 43 pages

Quatre idées pour renforcer le pouvoir d'achat

Pascal Perri, avril 2010, 26 pages

Où en est la droite ? La Grande-Bretagne

David Hanley, avril 2010, 30 pages

Renforcer le rôle économique des régions

Nicolas Bouzou, mars 2010, 28 pages

Réduire la dette grâce à la Constitution

Jacques Delpla, février 2010, 54 pages

Stratégie pour une réduction de la dette publique française

Nicolas Bouzou, février 2010, 30 pages

Iran : une révolution civile ?

Nader Vahabi, novembre 2009, 16 pages

Où va la politique de l'église catholique ? D'une querelle du libéralisme à l'autre

Émile Perreau-Saussine, octobre 2009, 26 pages

Agir pour la croissance verte

Valéry Morron et Déborah Sanchez, octobre 2009, 8 pages

L'économie allemande à la veille des législatives de 2009

Nicolas Bouzou et Jérôme Duval-Hamel, septembre 2009, 7 pages

Élections européennes 2009 : analyse des résultats en Europe et en France

Corinne Deloy, Dominique Reynié et Pascal Perrineau, septembre 2009, 50 pages

Retour sur l'alliance soviéto-nazie, 70 ans après

Stéphane Courtois, juillet 2009, 16 pages

L'État administratif et le libéralisme. Une histoire française

Lucien Jaume, juin 2009, 26 pages

La politique européenne de développement : une réponse à la crise de la mondialisation ?

Jean-Michel Debrat, juin 2009, 30 pages

**La protestation contre la réforme du statut des enseignants-chercheurs :
défense du statut, illustration du statu quo**

Suivi d'une discussion entre l'auteur et Bruno Bensasson David Bonneau, mai 2009, 40 pages

La lutte contre les discriminations liées à l'âge en matière d'emploi

Élise Muir (dir.), mai 2009, 65 pages

Quatre propositions pour que l'Europe ne tombe pas dans le protectionnisme

Nicolas Bouzou, mars 2009, 12 pages

Après le 29 janvier : la fonction publique contre la société civile ?

Une question de justice sociale et un problème démocratique

Dominique Reynié, mars 2009, 22 pages

La réforme de l'enseignement supérieur en Australie

Zoe McKenzie, mars 2009, 74 pages

Les réformes face au conflit social

Dominique Reynié, janvier 2009, 14 pages

Travailler le dimanche : qu'en pensent ceux qui travaillent le dimanche ?

Sondage, analyse, éléments pour le débat

Dominique Reynié, janvier 2009, 18 pages

Stratégie européenne pour la croissance verte

Elvire Fabry et Damien Tresallet (dir.), novembre 2008, 125 pages

**Défense, immigration, énergie : regards croisés franco-allemands
sur trois priorités de la présidence française de l'UE**

Elvire Fabry, octobre 2008, 35 pages

Depuis 2011, La Fondapol publie chaque année son ouvrage *Innovation politique*.

Depuis 2009, la Fondapol publie chaque année son ouvrage *L'opinion européenne*.

Entre octobre 2019 et octobre 2020, la Fondapol a publié 5 vagues de l'œuvre

Le risque populiste en France rédigée par Dominique Reynié (dir.).

Retrouvez notre actualité et nos publications sur fondapol.org

Le débat public a besoin de la Fondapol et la Fondapol a besoin de vous !

Pour préserver son indépendance et conduire sa mission d'utilité publique, la Fondapol, institution de la société civile, a besoin du soutien des entreprises et des particuliers.

Reconnue d'utilité publique par décret en date du 14 avril 2004, la Fondapol peut recevoir des dons et des legs des particuliers et des entreprises.

Vous êtes une entreprise, un organisme, une association

Votre entreprise bénéficie d'une réduction d'impôt de 60 % du montant des dons versés imputer directement sur l'IS (ou le cas échéant sur l'IR), dans la limite de 5% du chiffre d'affaires HT (report possible durant 5 ans) (art. 238 *bis* du CGI).

Dans le cas d'un don de 10 000 €, vous pourrez déduire 6 000 € d'impôt, votre contribution aura effectivement coûté 4 000 € à votre entreprise.

Vous êtes un particulier

Au titre de l'IR, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 66 % du montant des dons versés, dans la limite de 20 % du revenu imposable (report possible durant 5 ans) ;

Au titre de l'IFI, vous bénéficiez d'une réduction d'impôt de 75 % du montant des dons versés, dans la limite de 50 000 €.

Dans le cas d'un don de 1 000 €, vous pourrez déduire 660 € de votre IR ou 750 € de votre IFI.

contact : Anne Flambert + 33 (0)1 47 53 67 09 _ anne.flambert@fondapol.org

Bulletin de soutien

FONDATION POUR
L'INNOVATION
POLITIQUE
fondapol.org

☐ **Je soutiens la Fondapol**

voici ma contribution de :

☐ 100 € ☐ 500 € ☐ 1000 € ☐ 5000 €
☐ 10 000 € ☐ 50 000 € ☐ Autre montant : _____ €

Je choisis de faire un don :

☐ À titre personnel
☐ Au titre de la société suivante : _____

Destinataire du reçu fiscal : _____

N° _____ Rue _____

Code postal _____ Ville _____

☐ Par chèque, à l'ordre de
la **Fondation pour l'innovation politique**
☐ Par virement bancaire daté du : _____
au profit du compte
Fondation pour l'innovation politique
à la Caisse des dépôts et consignations : _____

IBAN : FR77 4003 1000 0100 0029 9345 Z16

BIC : CDCGFRPPXXX

À renvoyer à :

Fondation pour
l'innovation
politique
11, rue de
Grenelle
75007 Paris

Contact :

Anne Flambert
Responsable
administratif
et financier
01 47 53 67 09



anne.flambert@fondapol.org

TRAVAILLER PLUS : POURQUOI ET COMMENT ?

Par Bertrand MARTINOT

La question de la durée du travail hante notre débat public depuis la mise en place des 35 heures au tournant des années 2000. Pour certains, cette réforme serait la cause de tous nos maux et il faudrait la supprimer une bonne fois pour toutes, sans que l'on explique comment on procéderait concrètement. Pour d'autres, la question n'est pas ou plus d'actualité et l'insuffisance de travail dont souffre l'économie française pourrait se résorber par la seule hausse de la proportion de personnes occupant un emploi (hausse du taux d'emploi) sans toucher au temps de travail des personnes déjà en emploi.

Cette note fait tout d'abord un point statistique approfondi sur la question et rappelle le positionnement de la France en termes de durée du travail des personnes en emploi, en se concentrant sur les salariés à temps complet. C'est, en effet, dans cette catégorie que notre pays souffre d'un écart significatif avec ses voisins européens (et l'ensemble des pays européens avec les États-Unis).

Elle montre que nous sommes confrontés à un exercice délicat qui consiste à concilier la nécessité collective d'accroître la quantité de travail et l'indispensable liberté qui doit être laissée aux entreprises de choisir le temps de travail et les modalités de son organisation qui leur conviennent le mieux.

Elle formule ensuite neuf propositions concrètes. Une première série consiste à déverrouiller les obstacles réglementaires qui subsistent à l'accroissement du temps de travail. Une seconde série vise à diminuer fortement le surcoût pour l'employeur qui aujourd'hui pèse sur le travail supplémentaire (jours ou heures) qui est un frein essentiel à la hausse du temps de travail.

Les troisième et quatrième séries simulent l'impact sur le pouvoir d'achat des salariés, le PIB et les finances publiques dans l'hypothèse où ces mesures conduiraient à un alignement de la durée du travail des salariés français à temps complet sur celle des Allemands tous secteurs confondus (public comme privé). Cet exercice montre que ce mouvement aurait un impact économique du même ordre de grandeur que celui qui résulterait d'une convergence du taux d'emploi vers celui de l'Allemagne, objectif extrêmement souhaitable par ailleurs.

Il est clair, cependant, que ces mesures doivent être considérées comme un expédient de court et moyen terme pour enrayer notre décrochage économique et accroître le pouvoir d'achat des salariés. Elles ne sauraient se substituer à des réformes sur le plus long terme, susceptibles de replacer notre pays sur un sentier de croissance de productivité horaire (réindustrialisation, effort d'investissement en R&D, éducation et formation, politique énergétique, réforme de l'action publique, redressement des comptes publics...).

Les médias

**ANTHROPO
TECHNIE**
LES ENJEUX DE L'HUMAIN AUGMENTÉ



Le site internet

fondapol.org



Les données en open data

data.fondapol



ISBN : 978-2-36408-397-4

5 €